

SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ETUDE REGIONALE ACCUEIL TEMPORAIRE EN ETABLISSEMENT POUR ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP EN PAYS DE LA LOIRE

Les résultats présentés ci-dessous sont issus d'une enquête réalisée en 2023/2024 par le CREAI des Pays de la Loire, financée par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire et le Conseil départemental de la Loire Atlantique. L'intégralité de la méthodologie et des résultats est disponible sur le site internet du CREAI Pays de la Loire, dans le rapport d'étude complet.

Périmètre des établissements en Pays de la Loire couverts dans l'étude :

- ☐ **Secteur enfant** : EEAP, Etablissement d'accueil temporaire, Instituts pour déficients visuels/auditifs, IEM, IME, ITEP.
- ☐ **Secteur adulte** : EAM, EANM, Etablissement d'accueil temporaire, FAM, FH, FV, MAS.

Une démarche méthodologique croisant plusieurs sources de données :

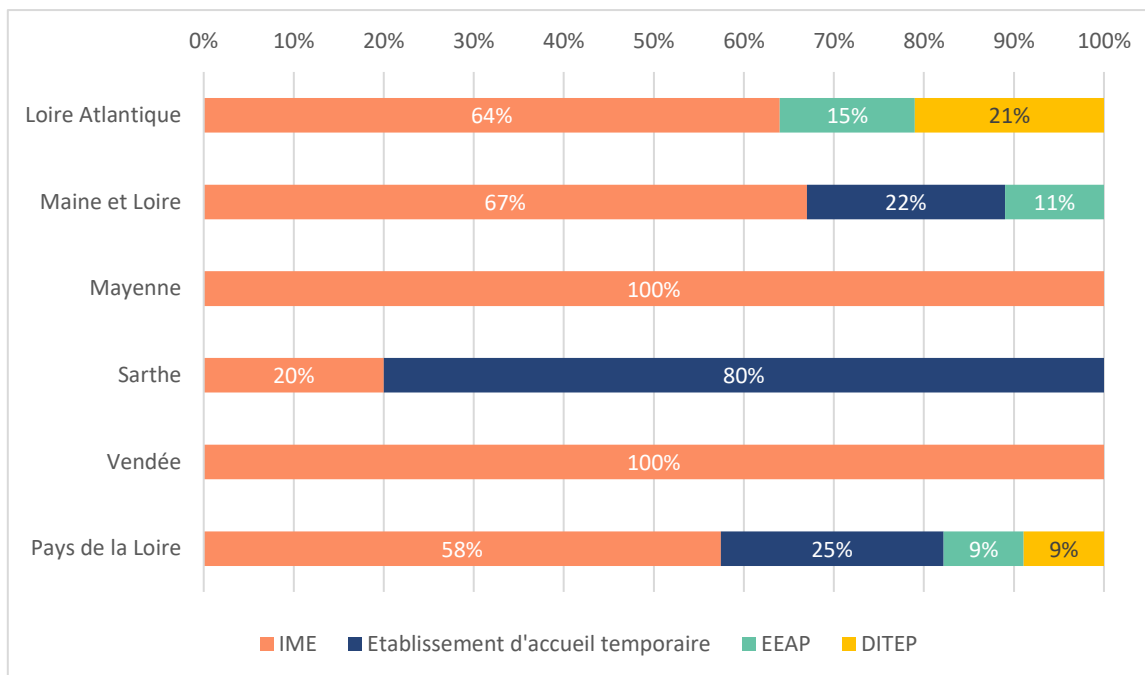
- ☐ Exploitation des données issues du répertoire FINESS ;
- ☐ Enquête en ligne auprès des établissements médicosociaux ;
- ☐ Entretiens auprès de personnels d'établissements médicosociaux proposant de l'accueil temporaire ;
- ☐ Entretiens auprès d'aidants et de personnes accompagnées ;
- ☐ Enquête en ligne et entretiens auprès de partenaires (C360, PFRA-HA-H, MDPH...).

Analyse de l'offre autorisée en accueil temporaire (données FINESS 2023)

Offre autorisée Enfant/Adulte 202 établissements, 459 places d'AT <i>Finess 2023</i>	202 établissements médico-sociaux disposent de 459 places d'AT autorisées, portés par 77 OG différents. <i>46 autres établissements médico-sociaux disposent de 1584 places autorisées en « tout mode d'accueil et d'accompagnement (données FINESS 2024).</i> 36 % des établissements médico-sociaux de la région disposent de places autorisées d'AT. - Les 459 places autorisées d'AT représentent 3 % de l'ensemble des places des établissements pour enfants et adultes. - L'offre est majoritairement destinée aux adultes, dans tous les départements (83 % des places autorisées d'AT). - Les places d'AT représentent en moyenne 9 % de la capacité totale des 202 établissements ayant des places d'AT.
Offre autorisée Enfant 13 établissements, 80 places d'AT <i>Finess 2023</i>	13 établissements médico-sociaux disposent de 80 places d'AT autorisées. <i>1 161 places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement : 694 sur 13 DITEP et 467 sur 12 IME (données FINESS 2024).</i> 10 % des établissements médico-sociaux pour enfants de la région disposent de places autorisées d'AT. - Les 80 places autorisées d'AT représentent 1 % de l'ensemble des places des établissements pour enfants. - Sur l'ensemble des 459 places autorisées d'AT, 17 % sont destinées aux enfants.

	• Plus d'un établissement sur deux ayant des places d'AT est un IME. Les autres places d'AT se retrouvent en établissement d'accueil temporaire, en EEAP et en DITEP. • Les IME concentrent 58 % des 80 places d'AT, les établissements d'accueil temporaire 25 %, les EEAP 9 % et les DITEP 9 %. • Les places d'AT représentent en moyenne 27 % de la capacité totale des 13 établissements pour enfants ayant des places d'AT. • La proportion médiane de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places est de 10 % (Q1 = 6 % ; Q3 = 28 %). • Sur les 13 établissements : la part des places autorisées d'AT représente 5 à 14 % de la capacité totale pour 8 établissements, 24 à 40 % pour 3 établissements (2 IME et 1 DITEP), 100 % pour 2 établissements d'accueil temporaire. • Le nombre médian de places d'accueil temporaire est de 5 places (Q1 = 3 places ; Q3 = 6 places). • 38 % des 13 établissements pour enfants disposent d'au moins 6 places d'AT (principalement des IME), 31 % entre 4 et 5 places, 31 % entre 2 et 3 places.
Offre autorisée adulte 189 établissements, 379 places d'AT <i>Finess 2023</i>	• 189 établissements médico-sociaux disposent de 379 places d'AT autorisées. • <i>423 places autorisées en tout mode d'accueil et d'accompagnement : 244 sur 8 EAM et 179 sur 13 EANM (données FINESS 2024).</i> • 44 % des établissements médico-sociaux pour adultes de la région disposent de places autorisées d'AT. • Les 379 places autorisées d'AT représentent 4 % de l'ensemble des places des établissements pour adultes. • Sur l'ensemble des 459 places autorisées d'AT, 82 % sont destinées aux adultes. • Environ deux tiers des établissements disposant de places d'AT sont non médicalisés (EANM, FV, FH) et un tiers des établissements sont des MAS, FAM ou EAM. On compte quelques établissements d'accueil temporaire uniquement. • Parmi l'ensemble des établissements disposant de places autorisées d'AT, les EANM/FV/FH concentrent 46 % des 379 places d'AT, les EAM/MAS/FAM 46 %, les établissements d'accueil temporaire 8 %. Les MAS concentrent à elles-seules 29 % des places. • Les places d'AT représentent en moyenne 8 % de la capacité totale des 189 établissements pour adultes ayant des places d'AT. • La proportion médiane de places d'accueil temporaire sur l'ensemble des places est de 5 % (Q1 = 3 % ; Q3 = 8 %). • Sur les 189 établissements : la part des places autorisées d'AT représente moins de 15 % de la capacité totale pour 94 % des établissements, entre 15 et 25 % pour 9 établissements (3 MAS, 2 FAM, 2 EAM et 2 FV), 44 % pour 1 FV et 100 % pour 3 établissements d'accueil temporaire. • Le nombre médian de places d'accueil temporaire est de 1 place (Q1 = 1 place ; Q3 = 3 places). • 5 % des 189 établissements pour adultes disposent d'au moins 6 places d'AT (5 MAS, 1 EAM, 1 FV, 2 établissements d'accueil temporaire), 7 % entre 4 et 5 places, 26 % entre 2 et 3 places, 61 % ont 1 place.

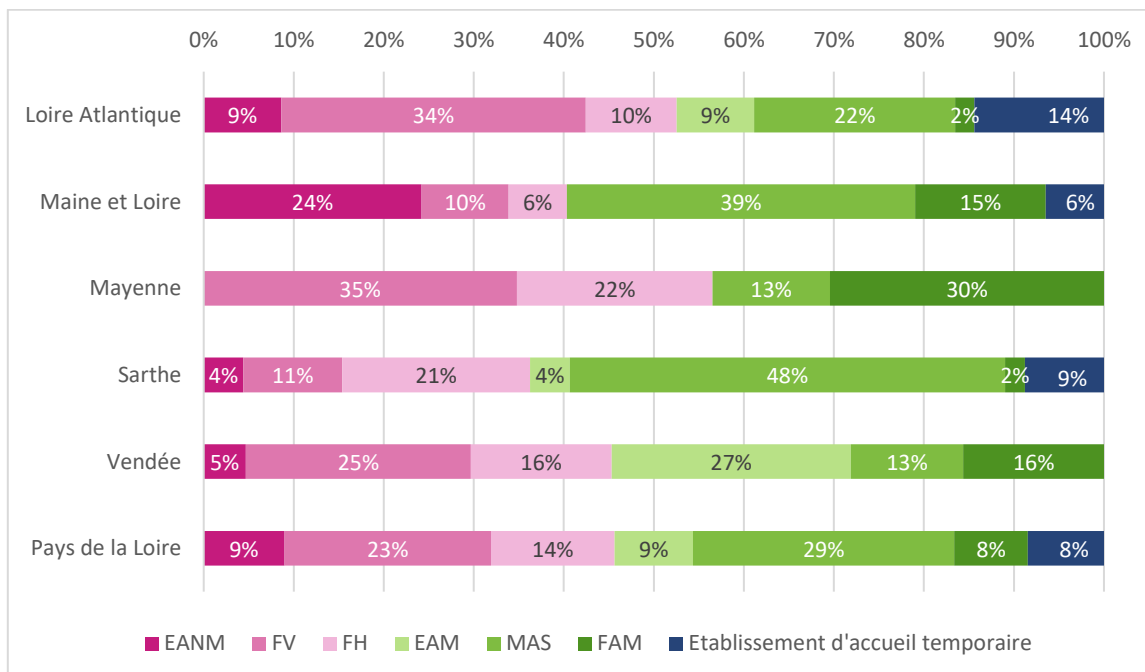
Figure 1 : Répartition des 80 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour enfants



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 64 % des places autorisées d'AT pour enfants se trouvent en IME.

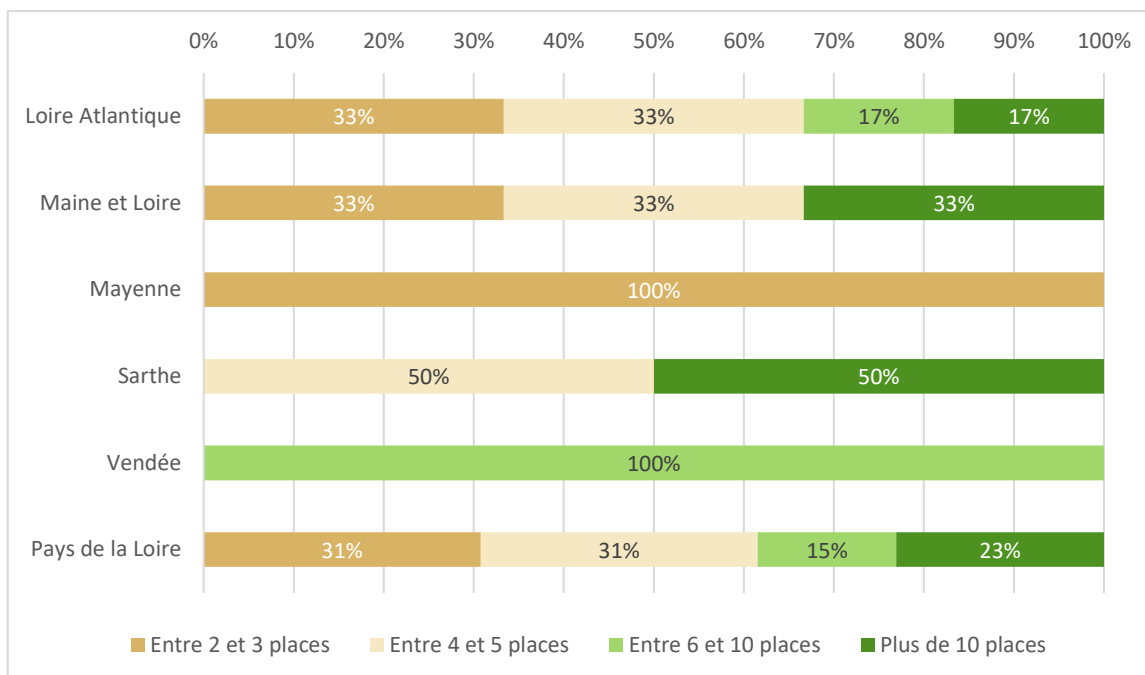
Figure 2 : Répartition des 379 places autorisées d'AT selon la catégorie d'établissement pour adultes



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 9% des places autorisées d'AT pour adultes se trouvent en EANM.

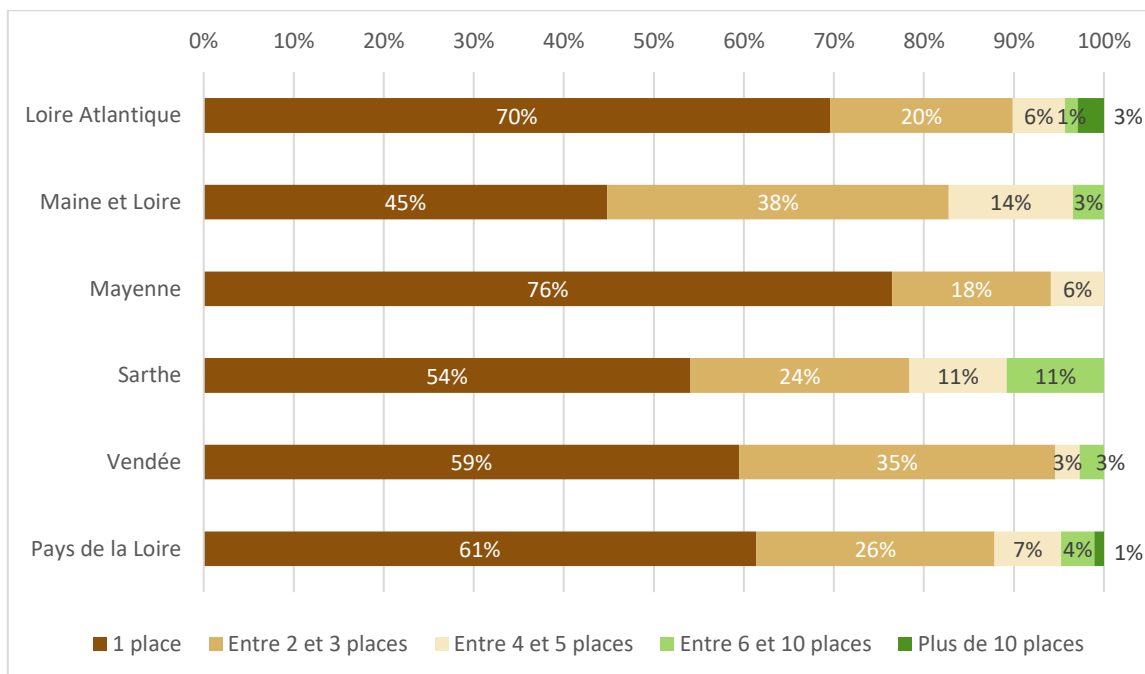
Figure 3 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur enfant



Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 33 % des établissements disposant de places autorisées d'AT ont une capacité de 2 à 3 places autorisées d'AT.

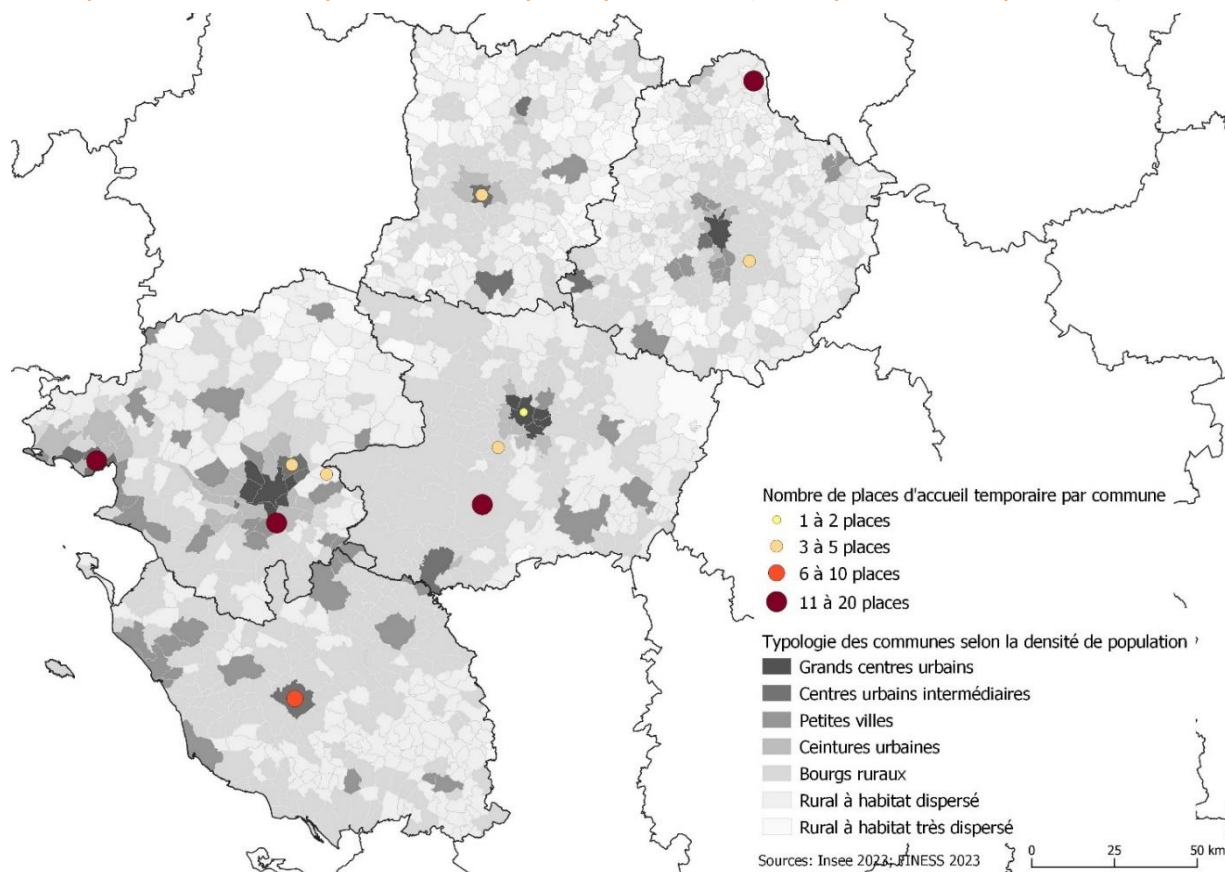
Figure 4 : Répartition des établissements ayant des places d'AT selon le nombre de places d'AT autorisées, dans le secteur adulte



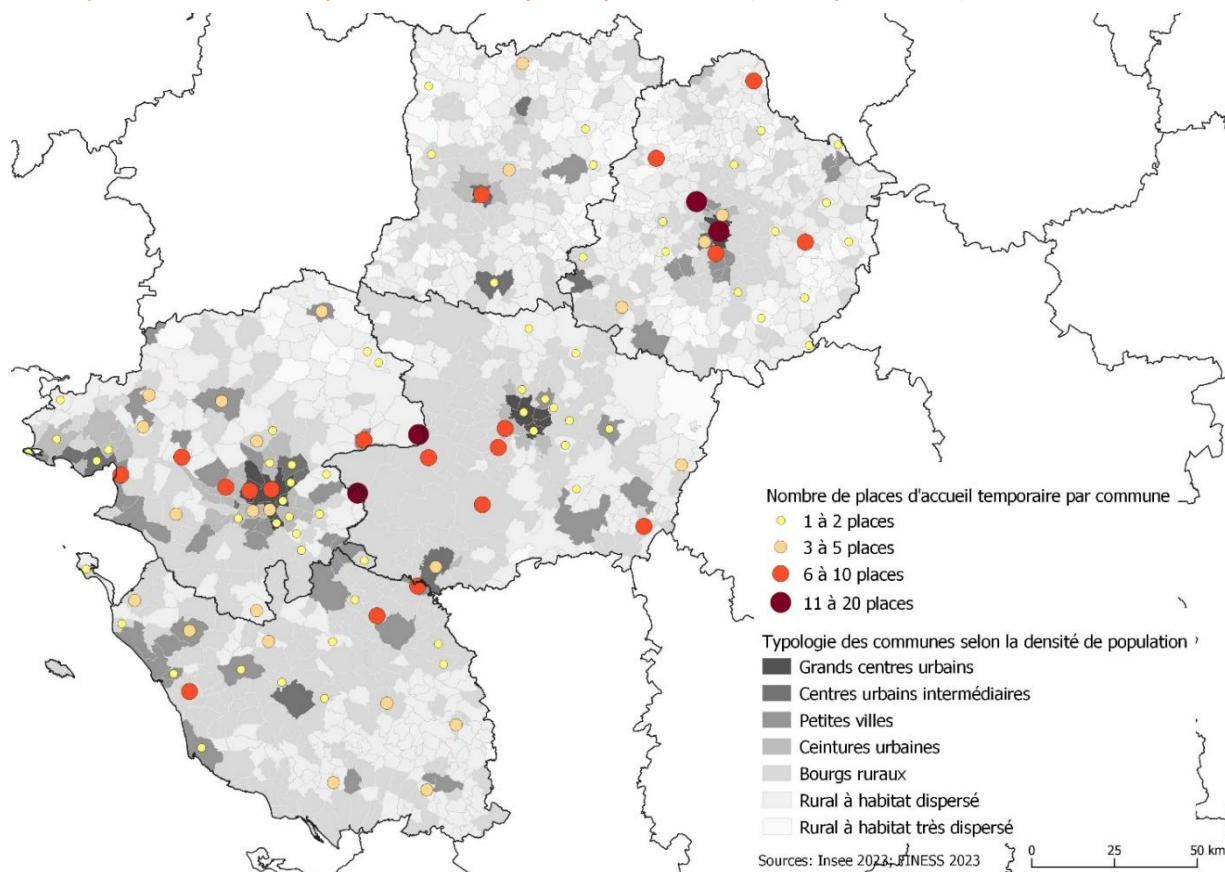
Sources : FINESS, extraction juin 2023

Aide à la lecture : En Loire Atlantique 70 % des établissements disposant de places autorisées d'AT ont une capacité d'1 place autorisée d'AT.

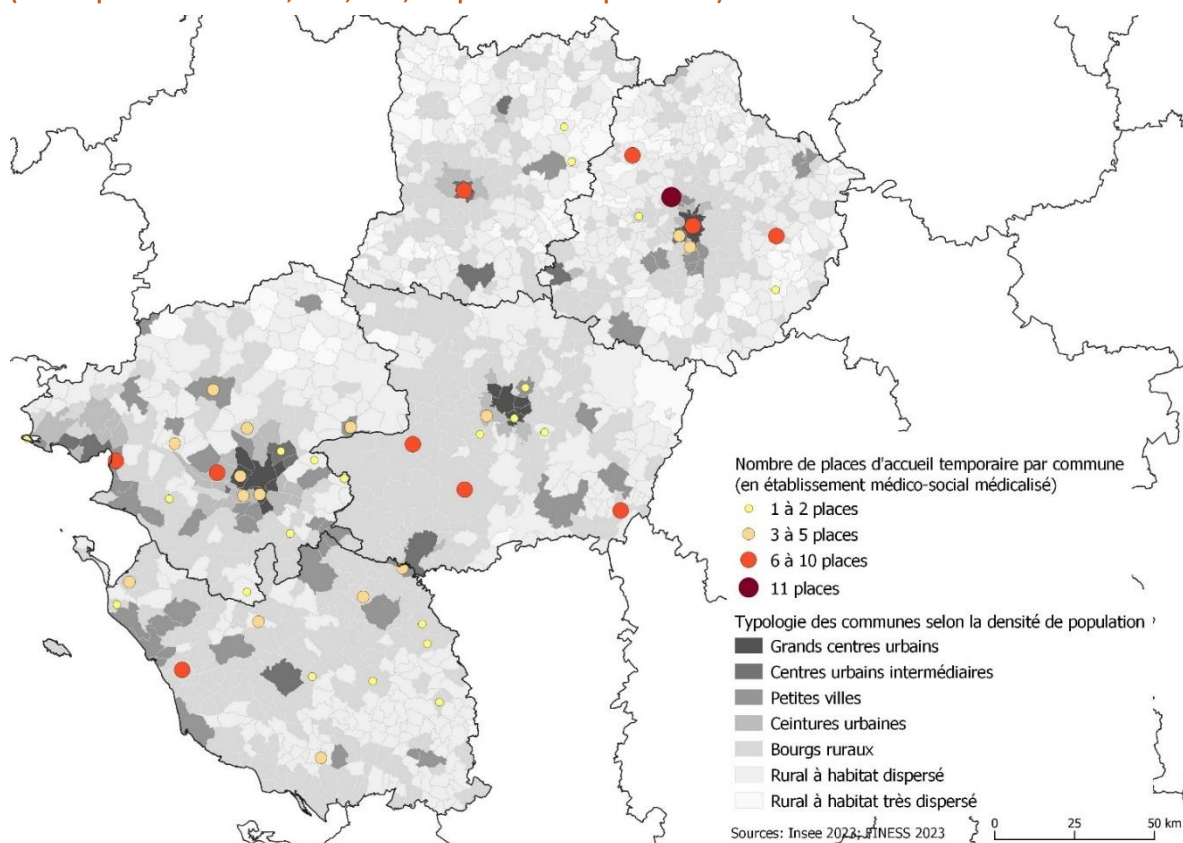
Carte 1 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour enfants, 80 places d'AT)



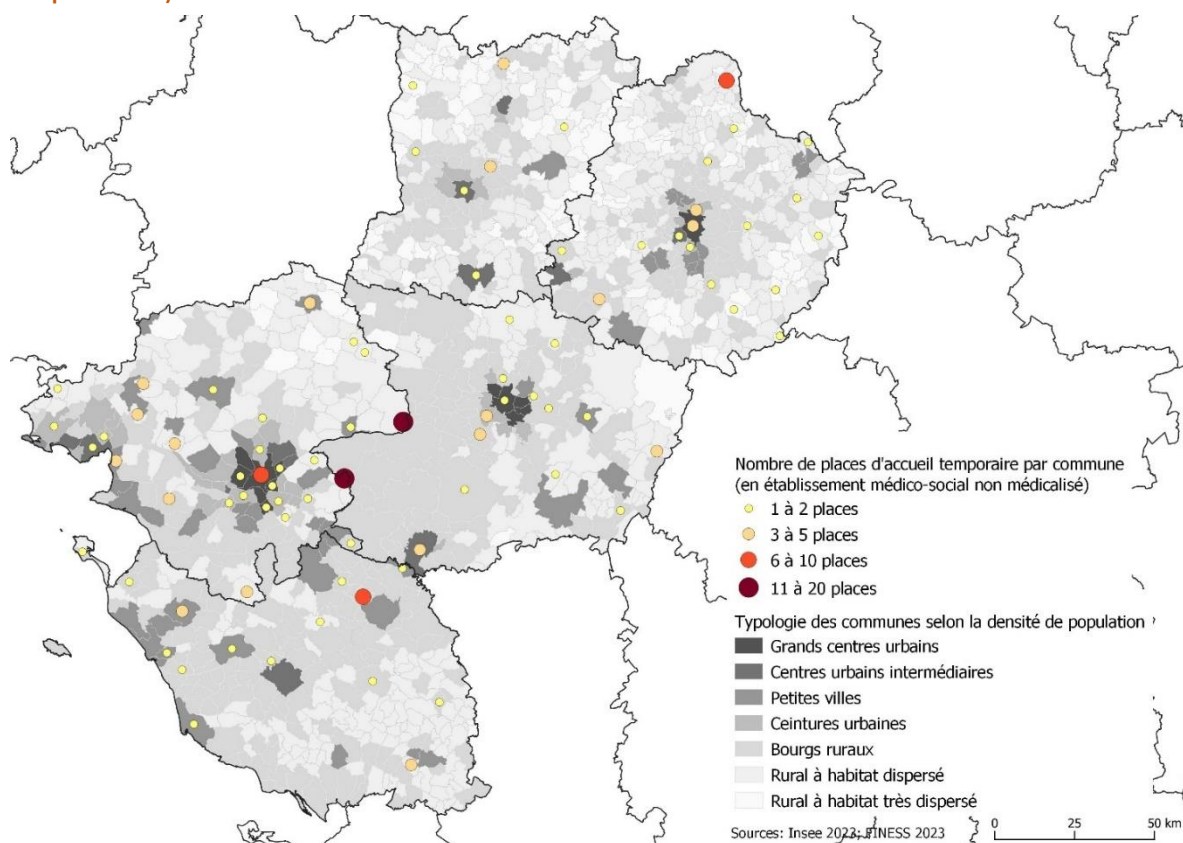
Carte 2 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune (secteur pour adultes)



Carte 3 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux médicalisés (secteur pour adultes : EAM, FAM, MAS, 174 places sur 379 places d'AT)



Carte 4 : Répartition du nombre de places d'accueil temporaire par commune situées en établissements médico-sociaux non médicalisés (secteur pour adultes : EANM, établissements d'accueil temporaire, foyers de vie, foyers d'hébergement, 205 places sur 379 places d'AT)



A/ Profils et modalités d'accueil temporaire des établissements répondants	
Taux de retour	99 établissements (85 pour adultes, 13 pour enfants et adolescents, 1 pour enfants et adultes) ont répondu à l'enquête en ligne (soit 86 questionnaires, certains organismes ayant rempli 1 questionnaire pour plusieurs établissements). - Parmi ces 99 établissements, 65 (66 %) ont des places autorisées d'AT identifiables dans FINESS. 324 places d'AT ont été déclarées par les 99 établissements : 109 places dans 13 établissements pour enfants ; 188 places dans 85 établissements pour adultes ; 27 dans 1 établissement accueillant des enfants et des adultes. - Sur ces 324 places d'AT, 225 correspondent à des places autorisées identifiables dans FINESS. 49 % de l'offre autorisée d'AT est ainsi représentée (225 places sur 459 places autorisées). Les places autorisées d'AT sont davantage représentées dans le secteur pour enfants (78 %) que le secteur pour adultes (43 %).
Profil des 99 établissements ayant répondu à l'enquête en ligne 86 questionnaires	13 établissements répondants dans le secteur pour enfants : 6 IME, 2 DITEP, 1 établissement d'accueil temporaire, 2 EEAP, 1 UEE. 85 établissements répondants dans le secteur pour adultes : 49 EANM/FV/FH (58 % des répondants), 17 MAS (20 %), 17 EAM/FAM (20 %), 2 établissements d'accueil temporaire (2 %). - On compte 1 établissement accueillant à la fois des enfants et des adultes.
Localisation des 99 établissements répondants	- Presqu'un établissement sur deux (46 %) ayant répondu à l'enquête en ligne est situé en milieu rural, un tiers en milieu semi-urbain et 21 % en milieu urbain. - Selon les départements, la part des établissements situés en milieu rural varie. Elle représente environ un tiers des répondants en Loire Atlantique (30 %) et en Vendée (36 %) et 42 % en Sarthe. Elle est en revanche plus élevée en Maine et Loire (62 %) et en Mayenne (71 %). - Les répondants du secteur pour enfants se distinguent par une proportion plus importante d'établissements répondants situés en milieu urbain (39 %) et moindre en milieu rural (23 %). - Un répondant sur deux du secteur pour adultes est implanté en milieu rural, 32 % en milieu semi-urbain et 18 % seulement en milieu urbain.
Localisation des places d'accueil	La répartition géographique des places d'accueil temporaire des établissements répondants est assez similaire à celle des établissements eux-mêmes, puisque

temporaire des établissements répondants	49 % des places d'AT des répondants sont situées en milieu rural, 36 % en milieu semi-urbain et 15 % en milieu urbain. - La répartition des places est assez similaire dans le secteur adulte (47 % des places d'AT en milieu rural), comme pour le secteur enfant, malgré une proportion un peu moins élevée (39 % des places d'AT en milieu rural). - Selon les départements, la part des places d'accueil temporaire des établissements répondants situés en milieu rural varie. Elle représente seulement 19 % en Vendée. En Loire Atlantique, cette proportion s'élève à 41 % et en Sarthe à 47 %. En Mayenne, elle est de 60 % et elle s'élève à 71 % en Maine et Loire.
Capacité d'accueil temporaire des établissements répondants	- Sur l'ensemble des établissements répondants, plus d'un sur deux dispose de 3 places ou moins : 40 % ont moins de 2 places d'accueil temporaire et 24 % ont 2 à 3 places ; 17 % ont entre 4 et 5 places et 19 % ont 6 places ou plus. - Pour une majorité de répondants (71 %), le nombre de places en accueil temporaire est resté stable entre 2021 et 2023. Il a augmenté pour 20 % d'entre eux. - Le nombre médian de places en accueil temporaire des établissements répondants s'élève à 2 places, signifiant que 50 % des répondants disposent de deux places ou moins ; et 50 % de deux places ou plus. La capacité maximale en places d'accueil temporaire est de 27 places. - On constate de fortes différences en fonction des secteurs pour enfants et pour adultes. Les capacités d'accueil en AT des établissements répondants sont plus regroupées dans le secteur pour enfants que dans le secteur pour adultes, où les places sont davantage dispersées. - Les répondants du <u>secteur pour enfants</u> se distinguent par la part importante des établissements de plus de 10 places : 39 % (5 répondants, dont 4 de 11 à 16 places et 1 de 25 places). A l'inverse, les répondants ayant moins de 2 places d'accueil temporaire ne représentent que 8 %, et ceux de 2 à 3 places 15 %. Presqu'un quart des répondants ont 4 à 5 places (23 %) et 15 % 6 à 10 places. Le nombre médian de places d'AT s'élève à 6 places. En outre, 75 % des répondants du secteur pour enfants disposent d'au moins 4 places d'AT (Q1) et 25 % ont entre 12 et 25 places d'AT (Q3). - Parmi les répondants du <u>secteur pour adultes</u>, il n'y a pas d'établissement de plus de 10 places et les structures de 6 à 10 places ne représentent que 11 %. En revanche, les structures de moins de 2 places représentent presque un répondant sur deux (46 %) et celles de 2 à 3 places 26 %. La part des établissements de 4 à 5 places est de 17 %. Le nombre médian de places d'AT s'élève à 2 places. En outre, 25 % des répondants du secteur pour adultes disposent d'une seule place d'AT (Q1) et 25 % ont entre 4 et 10 places d'AT (Q3). - La part médiane des places d'AT rapportée à l'ensemble des places des établissements répondants (temporaires et permanentes) est de 7 %.

	- Concernant les répondants <u>du secteur pour enfants</u> : La part médiane des places d'accueil temporaire rapportée à l'ensemble des places (temporaires et permanentes) des établissements pour enfants s'élève à 14 %. Pour 38 % des répondants de ce secteur, les places en accueil temporaire représentent entre un tiers et 100 % de l'ensemble des places (5 établissements concernés). Les établissements où la part des places d'accueil temporaire est inférieure à 5 % ne représentent que 8 % des répondants du secteur pour enfants. - Concernant les répondants <u>du secteur pour adultes</u> : La part médiane des places d'accueil temporaire rapportée à l'ensemble des places (temporaires et permanentes) des établissements pour enfants s'élève à 6 %. Pour 3 % seulement des répondants de ce secteur, les places en accueil temporaire représentent entre un tiers et 100 % de l'ensemble des places. En revanche, les établissements où la part des places d'accueil temporaire est inférieure à 5 % représentent 35 % des répondants du secteur pour adultes.
Capacité d'accueil temporaire selon le milieu géographique d'implantation des établissements répondants	48 % des établissements répondants situés en milieu rural ont moins de 2 places d'accueil temporaire, contre 32 % en milieu semi-urbain et 33 % en milieu urbain. - A l'inverse, 30 % des établissements répondants situés en milieu rural disposent d'au moins 4 places, contre 43 % en milieu semi-urbain et 39 % en milieu urbain. - Concernant les <u>répondants du secteur pour enfants</u> : Les établissements pour enfants situés en milieu rural sont uniquement des structures disposant de 6 places ou plus d'accueil temporaire (3 répondants concernés). En milieu semi-urbain, ce sont majoritairement des établissements de 6 places ou plus également, bien que l'on retrouve aussi 20 % de structures de moins de 2 places et 20 % de 4 à 5 places. En milieu urbain, les établissements répondants se répartissent différemment : on trouve une proportion plus importante de structures de 2 à 3 places (40 %) et de 4 à 5 places (40 %), alors que les structures de 6 places ou plus sont là minoritaires (20 %). - Concernant les <u>répondants du secteur pour adultes</u> : Les établissements pour adultes situés en milieu rural sont très majoritairement des structures disposant de moins de 2 places d'accueil temporaire (53 %). En milieu semi-urbain, ce sont plutôt des établissements disposant d'une petite capacité d'accueil temporaire (35 % ont moins de 2 places, 30 % 2 à 3 places). En milieu urbain, on retrouve majoritairement des structures de moins de 2 places (46 %) et de 4 à 5 places (31 %). Aucun des 8 établissements répondants de plus de 6 places ne se situent en milieu urbain : 4 sont implantés en milieu rural et 4 en milieu semi-urbain.
Modalités d'accueil temporaire au sein des établissements répondants	- La majorité des établissements répondants (67 %) disposent de places d'accueil temporaire situées en unité d'accueil permanent. Les modalités d'accueil : → Places d'AT situées en unité d'accueil permanent (67 % des répondants) ; → Places d'AT situées dans une unité dédiée (21 %) ; → Places d'AT sans places dédiées (12 %) ; → L'accueil temporaire constitue l'activité principale (6 %). - Les établissements répondants pratiquent très majoritairement de l'accueil temporaire sous forme d'hébergement (93 % des répondants ; 62 % des répondants du secteur pour enfants et 100 % dans le secteur pour adultes). 29 %

	proposent de l'accueil de jour temporaire (46 % des répondants du secteur pour enfants et 25 % dans le secteur pour adultes). L'accueil temporaire sous forme d'accueil de nuit est minoritaire (15 % des répondants).
Usage des places d'accueil permanent pour des séjours d'AT	Usage de places d'accueil permanent au sein de son propre établissement : • Seuls 21 % des répondants déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire. • <u>Concernant les répondants du secteur pour enfants :</u> 31 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire (2 EEAP et 2 IME). Les périodes concernées sont généralement les weekends, périodes de vacances mais aussi les absences programmés des enfants. • <u>Concernant les répondants du secteur pour adultes :</u> 20 % des répondants utilisent des places vacantes d'hébergement permanent au sein de leur propre établissement pour proposer de l'accueil temporaire (6 foyers d'hébergement, 4 foyers de vie, 2 MAS, 1 EANM et 1 EAM). Usage de places d'accueil permanent mises à disposition par d'autres établissements : • Seuls 6 % des répondants déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire. • Aucun établissement pour enfants ne déclare utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire. • 7 % des répondants du secteur pour adultes déclarent utiliser des places vacantes d'hébergement permanent mises à disposition par d'autres établissements médico-sociaux pour proposer de l'accueil temporaire (3 foyers d'hébergement et 2 FAM).
Formalisation d'un projet de service autour de l'AT	• 60 % des répondants n'ont pas formalisé de projet spécifique décrivant l'organisation et le fonctionnement de l'accueil temporaire au sein de leur structure. Cette proportion est plus élevée parmi les répondants dans le secteur pour adultes (65 %) que pour enfants (38 %). • Une minorité de répondants (9 %) ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifique pour les aidants des personnes accueillies temporairement. • Plusieurs répondants insistent sur l'importance d'intégrer les professionnels dans la formalisation du projet d'accueil temporaire, ainsi que dans l'élaboration et/ou l'évaluation des outils (fiche de recueil des habitudes de vie, bilans de séjour, grilles d'observation...). S'il est utile de s'inspirer du fonctionnement mis en place dans d'autres unités ou structures pratiquant de l'accueil temporaire, certains répondants soulignent qu'il n'est pas souhaitable de dupliquer un fonctionnement et des documents déjà utilisés ailleurs. Il importe

	en effet de pouvoir personnaliser l'organisation et les outils, en fonction du contexte au sein duquel le projet d'AT va être développé et de formaliser les règles de fonctionnement avec les équipes en place. La formalisation du projet de l'accueil temporaire présente l'avantage d'en clarifier le fonctionnement par des règles écrites et de définir précisément le rôle de chacun.
--	--

B/ Les équipes de professionnels en charge de l'accueil temporaire

Composition des équipes	Une minorité (19 %) des répondants déclare qu'il existe une équipe dédiée à l'accompagnement des personnes bénéficiant d'accueil temporaire au sein de la structure. Cette proportion est plus élevée dans le secteur pour enfants (46 %) que pour adultes (12 %). - Parmi les 19 % de répondants disposant d'une équipe dédiée à l'AT, celle-ci est généralement constituée d'AES, de surveillants de nuit, d'AMP, d'éducateurs spécialisés, d'aides-soignants, de moniteurs-éducateurs, d'infirmiers et de psychologues. Concernant le personnel administratif, de direction et d'encadrement, les équipes incluent souvent des secrétaires, des cadres et chefs de services ainsi que du personnel de direction, et dans une moindre mesure, des assistants de services sociaux. - Les répondants ont indiqué les types de professionnels intervenant dans le suivi et l'accompagnement des personnes bénéficiant d'accueil temporaire, y compris les professionnels extérieurs à la structure, et qu'il s'agisse d'une équipe dédiée ou non à l'accueil temporaire. Au moins trois quarts des répondants citent les AES, les AMP, les surveillants de nuit et les éducateurs spécialisés ; entre 50 et 70 % des répondants mentionnent les moniteurs-éducateurs, les infirmiers, les aides-soignants et les psychologues. Seuls 14 % des répondants mentionnent l'intervention d'assistants de services sociaux. - Globalement, les répondants se déclarent satisfaits de la diversité de la composition des équipes de professionnels intervenant en matière d'accueil temporaire (qu'il s'agisse d'équipes dédiées ou non) : 40 % tout à fait satisfaits et 57 % plutôt satisfaits. - La plupart des répondants soulignent la pertinence et la plus-value qu'apporte la présence d'un poste de coordination en matière d'accueil temporaire. Ce professionnel vient soutenir les équipes accompagnantes et les cadres lors des étapes clefs des séjours (planification, préparation de l'accueil, recueil des données, bilans de séjour, etc.). Il apporte une plus grande fluidité dans la gestion des admissions et la transmissions d'information, les liens avec les partenaires... - La fonction de coordinateur de parcours (ou des accueils temporaires) au sein d'un organisme gestionnaire de plusieurs établissements proposant de l'accueil temporaire contribue à faire le lien entre ces différentes structures ainsi qu'à la mise en place d'outils communs.
-------------------------	--

	Il importe que les familles et les partenaires puissent échanger avec un interlocuteur bien identifié et dédié à l'accueil temporaire. Cela contribue au bon suivi des situations et des projets des personnes accompagnées.
Formation des équipes et besoins de formation	- Une majorité de répondants estiment que les professionnels de leur structure sont plutôt suffisamment formés aux spécificités de l'accueil temporaire (54 %) et 21 % déclarent qu'ils le sont « tout à fait ». En revanche, près d'un quart des répondants estiment que leurs professionnels sont insuffisamment formés : 24 % plutôt insuffisamment et 1 % tout à fait insuffisamment. - Les besoins de formation concernent <u>d'une part</u> les spécificités de l'accueil temporaire car c'est une activité qui exige une grande adaptabilité de la part des professionnels, à laquelle il faut être préparé. L'AT « <i>implique un positionnement particulier des professionnels par rapport aux pratiques du secteur</i> » (circulaire de 2005 relative à l'AT des personnes handicapées), qu'il apparaît nécessaire de soutenir par de la formation. Outre l'importance de pouvoir mieux appréhender le fonctionnement de l'accueil temporaire, les professionnels ont besoin de s'en approprier les outils. - Les besoins de formation concernent <u>d'autre part</u> la diversité des profils et pathologies des personnes que les professionnels sont amenés à accompagner, qui ne correspondent pas toujours aux situations des publics accompagnés de manière permanente dans l'établissement. Les répondants soulignent particulièrement des besoins concernant les maladies neurodégénératives, les TSA et les comportements-problèmes.
Les difficultés rencontrées par les équipes en matière d'organisation	78 % des répondants signalent des difficultés concernant le temps dont disposent les professionnels à consacrer à l'activité d'accueil temporaire. 74 % des répondants signalent des difficultés concernant la concordance entre l'organisation des ressources humaines et le rythme de l'activité d'accueil temporaire. 74 % des répondants signalent des difficultés en matière de taux d'encadrement des personnes accueillies temporairement. 42 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination entre les équipes au sein de l'établissement concernant l'accueil temporaire. 66 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés concernant l'activité d'accueil temporaire en lien avec la crise du recrutement et la pénurie de professionnels dans le secteur médicosocial. Certains précisent que ces difficultés se traduisent par des suspensions ou des annulations de séjours. Le taux d'encadrement étant plus réduit sur certaines périodes, notamment les weekends, les établissements sont amenés à réduire les possibilités d'accueil et/ou à devoir sélectionner les personnes pouvant être accueillies, selon l'intensité de leurs besoins. - L'AT est une activité qui exige beaucoup de polyvalence, de souplesse, ainsi qu'une adaptation permanente des professionnels. Les situations peuvent être très différentes d'un accueil à l'autre, avec parfois peu d'information sur des

	personnes que les équipes rencontrent peut-être pour la première fois. Certains professionnels peuvent ainsi se sentir en difficulté face à l'accueil temporaire, surtout s'ils n'y ont pas été suffisamment préparés ou formés. • L'organisation peut être amenée à changer à chaque nouvel accueil, selon les besoins des personnes accueillies, tout en devant s'inscrire dans l'organisation de l'accompagnement des résidents permanents. Il faut ainsi réussir à concilier l'ensemble de ces besoins. • La plupart des répondants déplorent le manque de temps que les professionnels peuvent consacrer à l'AT, qui trop souvent se rajoute à l'accompagnement des résidents permanents, sans moyens supplémentaires ou suffisants pour l'équipe. Plusieurs alertent ainsi sur les risques psychosociaux associés. • Plusieurs répondants plaident une meilleure visibilité des bonnes pratiques en matière d'accueil temporaire.
Ce que l'accueil temporaire apporte aux professionnels	• Les répondants expliquent que l'accueil de nouvelles personnes peuvent renouveler et enrichir un quotidien parfois vécu comme routinier chez les professionnels, lorsqu'ils accompagnent quasi exclusivement des personnes accueillies de manière permanente. • Devoir sans cesse réajuster ses pratiques pour accueillir au mieux de nouvelles personnes sur un temps court, de manière individualisée, peut s'avérer difficile et exigeant. Mais c'est précisément cette diversité et interrogation permanente vis-à-vis de ses pratiques qui rendent ces accompagnements aussi enrichissants, expliquent plusieurs répondants. L'AT est également apprécié car il permet d'accompagner des parcours.

C/ Caractéristiques du public accueilli en AT

Des établissements qui accueillent des publics aux profils variés	• Environ un répondant sur deux propose de l'AT à des personnes déjà accueillies sur leur établissement, afin d'assurer une continuité de l'accompagnement lors des périodes de fermeture. Cette proportion est plus marquée dans le secteur pour enfants. 42 % de l'ensemble des répondants ne sont pas concernés, étant ouvert 365 jours par an. • 95 % des répondants proposent de l'AT à des personnes extérieures à l'établissement, n'étant pas accompagnées par ailleurs par la structure. • Au moins un répondant sur deux déclare accueillir en AT des personnes avec une déficience intellectuelle (76 %), des troubles psychiques (64 %), des TSA et autres TND (64 %), des troubles du comportement (56 %) et des troubles du langage et des apprentissages (48 %). Environ un tiers accueillent des personnes avec un polyhandicap (33 %) et avec une déficience auditive (31 %).
---	---

	• Pour quasiment l'ensemble des répondants, les déficiences des personnes accueillies temporairement correspondent aux déficiences des personnes accueillies de manière permanente au sein de l'établissement : c'est tout à fait le cas pour 58 % et plutôt le cas pour 36 %. • La majorité, voire l'ensemble des répondants du secteur pour enfants accueillent en AT des pré-adolescents (7-14 ans), des adolescents (15-18 ans) et des jeunes adultes (18-20 ans). En revanche, ils sont bien moins nombreux à accueillir des enfants de 0 à 6 ans. • La majorité, voire l'ensemble des répondants du secteur pour adultes accueillent en AT des personnes de 20 à 25 ans, de 26 à 49 ans et de 50 à 59 ans. Un répondant sur deux accueille des personnes de 60 ans et plus, un sur deux de jeunes adultes de 18 à 20 ans. La majorité des répondants accueillent au moins 3 classes d'âge différentes. • Dans le secteur pour enfants comme pour adultes, les personnes accueillies temporairement vivent souvent à domicile. Pour 46 % des répondants accueillant des adultes, les personnes proviennent souvent d'un établissement pour personnes en situation de handicap d'une catégorie différente (par exemple un AT en MAS pour une personne provenant d'un FAM) et pour 29 % d'un établissement de même catégorie. C'est beaucoup moins le cas pour les enfants. En revanche, pour 46 % des répondants du secteur enfance, les enfants accueillis en AT vivent souvent en famille d'accueil/thérapeutique ou sont pris en charge par l'ASE.
Des difficultés pour accueillir certains publics	• 69 % des répondants déclarent que les personnes accueillies temporairement sur une même période présentent des besoins et des attentes hétérogènes. Parmi eux, 81 % estiment que cela constitue une difficulté. • Dans le questionnaire, les établissements ont été interrogés sur les éventuelles difficultés à accueillir certains publics. Ont été principalement cités les publics présentant les caractéristiques suivantes : → Les troubles du comportement ; → Les troubles psychiques ou psychiatriques ; → Les troubles du spectre autistique ; → Le manque d'autonomie, un besoin d'encadrement important ; → Des besoins importants en santé et/ou de surveillance médicale ; → Les déficiences motrices ou polyhandicap. Les répondants mettent principalement en lumière : → L'inadéquation des locaux pour l'accueil de certains publics (notamment troubles du comportement, TSA, personnes à mobilité réduite) ; → L'inadéquation du plateau technique (notamment pour les besoins médicaux) ; → Le manque de professionnels ne permettant pas d'assurer un taux d'encadrement suffisant pour les personnes ayant des besoins d'accompagnement individuel ; → Le manque de formation des professionnels à certaines déficiences.

Concernant l'accueil de personnes en situation complexe	• 65 % des répondants déclarent avoir accueilli des personnes en situation complexe en 2022. C'est le cas de l'ensemble des établissements répondants du secteur pour enfants et de 58 % des répondants du secteur pour adultes. • 41 % des répondants déclarent que les sollicitations qu'ils reçoivent pour de l'accueil temporaire concernent souvent des personnes relevant d'une situation complexe : 12 % très souvent et 29 % assez souvent. • 25 % des répondants déclarent que lorsque leur structure est sollicitée par une personne relevant d'une situation complexe, la complexité peut souvent constituer un motif de refus : 6 % toujours et 19 % assez souvent. • 69 % des répondants estiment qu'il est plutôt difficile d'accompagner des personnes en situation complexe en accueil temporaire et 10 % très difficile, soit 79 % au total. • Certains répondants se sont exprimés sur l'accueil temporaire des personnes en situation complexe. Parmi les difficultés mentionnées figurent : → Le niveau de dépendance des personnes qui requiert un taux d'encadrement que ne peut assurer la structure ; → Le temps nécessaire pour assurer un travail de coordination avec les partenaires, indispensable dans ce type de situation ; → La situation médicale, le manque de personnel soignant ; → L'équipement (assistance respiratoire, lits médicalisés...) → La présence de troubles psychiques non stabilisés, de troubles du comportement, de comportements violents ; → Le manque d'information sur l'accompagnement, notamment lorsqu'il s'agit de situations d'accueil d'urgence ; → Des impacts sur les personnes accueillies de manière permanente. • Certains établissements, notamment ceux qualifiant l'accompagnement des personnes en situation complexe de plutôt facile, ont également commenté leur réponse. Parmi les éléments facilitants, on retrouve : → La présence d'un plateau technique médicalisé ; → La présence d'une équipe pluridisciplinaire ; → La formation, la montée en compétence des professionnels sur les besoins spécifiques ; → L'implication de l'équipe dans l'accueil des personnes en situation complexe ; → Le travail en amont avec la structure d'origine et l'ensemble des partenaires, dont des dispositifs exerçant une fonction ressource (exemple : PRIOR) ; → Le temps pris pour préparer l'accueil (en interne, avec la personne, avec les partenaires) et pour assurer le suivi tout au long de l'accueil ; → Un aménagement du calendrier d'accueil pour faciliter la cohabitation avec les autres personnes accueillies.
Concernant l'accueil de personnes en situation critique,	• 33 % des répondants déclarent que les sollicitations qu'ils reçoivent pour de l'accueil temporaire concernent souvent des personnes relevant d'une situation critique (absence d'accompagnement ou solutions très partielles d'accueil) : 4 % très souvent et 29 % assez souvent.

du fait de l'absence d'accompagnement ou de solutions d'accueil très partielle	• 40 répondants se sont exprimés sur l'accueil temporaire des personnes en situation critique. Parmi les difficultés mentionnées : → L'accueil temporaire proposé constitue souvent une solution partielle et provisoire, dans l'attente d'une place en accueil permanent ; → Problématique concernant la priorisation à effectuer parmi toutes les situations critiques ; → Frustration pour les personnes et les aidants causée par la non-pérennisation des accueils temporaire pour ces situations ; → Des situations qui nécessitent une coordination des services et des établissements pour permettre le maintien de la situation, dans l'attente d'une solution plus pérenne ; → Ces situations nécessitent un accompagnement renforcé, dans un contexte de pénurie de personnel ; → Ces situations nécessitent l'obtention en amont d'informations précises (pas toujours possible), une observation précise des besoins lors de l'accueil car méconnaissance de la situation pour la structure d'accueil ; → Absence d'accompagnement à la préparation du séjour et de prise de relais en sortie ; → Pas ou peu d'interlocuteurs à contacter en cas de difficulté lors de l'accueil ; → Difficulté à accueillir plusieurs personnes en situation critique en même temps et sur un même site ; → Des situations qui revêtent un caractère d'urgence. • Plusieurs répondants ont indiqué que les séjours d'accueil temporaire permettaient aux personnes, dans certaines de ces situations, de bénéficier d'une solution partielle en établissement. Nombre d'entre eux rappellent néanmoins le caractère insuffisant et provisoire de l'accueil temporaire lorsque la personne est dans l'attente d'un accueil permanent. • Certains répondants rappellent que l'accueil temporaire peut parfois constituer une réponse permettant le maintien à domicile, qui correspond à un choix de vie de la personne et/ou de sa famille, à condition que cet accueil soit régulier. • Quelques répondants ont parfois précisé des éléments concernant les profils des personnes concernées par une situation critique : → Personnes en attente d'un accueil permanent en ESMS ; → Personnes avec des troubles psychiques importants mais sans suivi psychiatrique ; → Personnes avec des troubles non stabilisés, risque de passage à l'acte ; → Jeunes sortants de l'ASE « <i>avec peu d'acquis en termes d'autonomie</i> » ; → Personnes accueillies suite à des GOS, situations relevant de la RAPT ; → Personnes pour qui le domicile est devenu inadapté ; → Elèves sur le point d'être déscolarisés ; → Jeunes accompagnés par un service ; → Des situations qui ne font pas partie du dispositif RAPT mais qui sont en grandes difficultés au domicile. • Plusieurs établissements soulignent l'épuisement des familles lorsqu'il s'agit de situations critiques.
--	---

Concernant l'accueil d'adultes provenant d'autres ESMS	• Dans ces situations, le recours à l'AT peut correspondre à un temps de vacances afin de sortir de leur quotidien et du collectif au sein duquel ils vivent, de se ressourcer. Plusieurs répondants alertent sur le fait que ces AT pour motifs de vacances sont de moins en moins proposés par les établissements, au profit parfois d'autres profils comme les personnes vivant à domicile. • Il peut aussi s'agir de séjours de rupture, pour permettre un temps de répit aux professionnels de leur établissement d'origine. C'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de personnes présentant des troubles du comportement. • C'est parfois un résident d'une unité voisine, au sein d'une même structure, dont la situation s'est dégradée ou dont le comportement a changé, qui vient faire de l'AT dans une autre unité pour observer les éventuels changements. • Certains adultes vivant dans un autre établissement médico-social peuvent parfois être accueillis temporairement afin de réaliser un séjour d'observation ou pour préparer une admission dans un nouvel établissement (par exemple d'un FAM vers une MAS). • Dans d'autres cas, l'accueil temporaire est utilisé dans l'attente d'une place permanente : par exemple lorsqu'une personne vieillissante vivant en FAM voit son autonomie se fragiliser fortement, que son état de santé se dégrade et qu'une réorientation vers une MAS est en cours.
Concernant l'accueil temporaire de jeunes adultes accompagnés par une structure médico-sociale pour enfants	• Les établissements interrogés peuvent accueillir de jeunes adultes, accompagnés généralement par un IME, notamment sous amendement CRETON. L'AT est alors utilisé pour préparer la transition avec le secteur pour adultes, en permettant des immersions régulières, en vue d'une admission à terme. L'AT est décrit comme un outil passerelle pour travailler les parcours. • Les répondants évoquent les difficultés liées au décalage entre ces jeunes adultes et les résidents accueillis de manière permanente, souvent plus âgés. Ces jeunes peuvent avoir davantage d'attentes et de souhaits en matière d'activités et de sorties. Ce décalage peut être source de conflit dans le collectif, mais aussi dissuader certaines familles de recourir à l'AT. Le taux d'encadrement dans le secteur pour adultes ne permet pas non plus de leur accorder autant de disponibilité que dans le secteur pour enfants.
Concernant l'accueil temporaire d'adultes vivant à domicile, dont les parents sont vieillissants	• Souvent, le répit des familles constitue l'objectif premier de ce type d'accueil temporaire. Mais il s'agit aussi de préparer l'entrée en établissement lorsque les parents sont vieillissants. Or les familles ne sont pas toujours prêtes à ce changement, avec parfois des craintes et de mauvaises expériences vécues avec les institutions. Il s'avère nécessaire de les accompagner dans cette transition suffisamment en amont pour éviter les ruptures de parcours, en recourant justement à l'accueil temporaire. Ces accueils surviennent néanmoins souvent trop tard pour véritablement jouer ce rôle préventif. • Dans le cas d'un accueil temporaire d'adultes ayant longtemps vécu au domicile parental, les répondants expliquent qu'un accompagnement en matière

	d'autonomie s'avère souvent nécessaire. Cela peut d'ailleurs constituer l'un des objectifs de l'AT, avec pour visée de préparer l'entrée en établissement. Les répondants, notamment les partenaires dont les C360, alertent sur le nombre croissant de situations d'aidants vieillissants dont le proche en situation de handicap n'est pas accompagné au sein d'un établissement, dont les situations sont parfois inconnues des MDPH et des ESMS.
Concernant l'accueil temporaire de personnes accompagnées par un établissement psychiatrique	- Il s'agit d'un public de plus en plus présent parmi les personnes accueillies temporairement, expliquent les répondants, plus spécifiquement vers les établissements médicalisés (FAM, MAS). - Ce type d'accueil nécessite un partenariat très rapproché avec les acteurs de la psychiatrie. Certains répondants ont instauré des liens et des habitudes de travail décrits comme très opérants, dans le cadre d'AT. - Lorsque les établissements interrogés sont sollicités pour accueillir des personnes accompagnées par un établissement psychiatrique, l'accueil temporaire peut être utilisé pour travailler la transition vers une structure médico-sociale. C'est un accompagnement particulier qui doit être mis en place, notamment pour des personnes hospitalisées au long cours, qui peuvent être assez éloignées du fonctionnement et de la vie collective en établissement médico-social. D'où l'importance de pouvoir proposer des accueils à la carte, en modulant les durées des séjours selon les besoins des personnes. - Certains répondants observent des difficultés liées à la confrontation de ce public avec les résidents accueillis de manière permanente, dont les profils et les problématiques sont assez différentes. Pour prévenir ces difficultés, certains répondants soulignent l'intérêt de pouvoir disposer de places d'accueil temporaire éclatées sur plusieurs unités ou des types d'hébergement différents, avec un collectif plus ou moins prégnant, au sein de leur structure ou organisme gestionnaire, et ainsi proposer un accueil au sein d'un environnement davantage adapté au profil de la personne, quand cela s'avère possible. Pour certaines de ces personnes issues de la psychiatrie, la confrontation avec des résidents présentant des déficiences, institutionnalisés depuis de longues années, peut être difficile à vivre. - L'accueil temporaire de personnes présentant des troubles psychiques nécessite une formation des équipes, soulignent plusieurs répondants, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'un public que les équipes n'ont pas l'habitude d'accompagner.
Concernant l'accueil temporaire de personnes avec un handicap acquis (syndrome de Korsakoff, maladie	- C'est un nouveau public de plus en plus accueilli en AT, notamment en MAS. Ces personnes ont un parcours de vie différent de celui des résidents accompagnés de manière permanente. Beaucoup n'ont jamais vécu auparavant dans un établissement médicosocial. - Pour certains, l'AT constitue un premier pas vers une admission permanente en établissement médico-social. Les répondants ont notamment évoqué des cas de personnes avec un syndrome de Korsakoff, pour qui le maintien à domicile

neurodégénérative, traumatisme crânien, AVC...)	devenait de plus en plus difficile, malgré la mise en place d'un étayage de services. Pour d'autres, l'AT répond à une demande de répit de la part de l'aidant. - Les répondants observent que ces personnes sollicitent l'accueil temporaire, faute de structures plus adaptées à leurs profils. Les établissements interrogés rapportent des difficultés pour ces personnes à se sentir à leur place au sein de la structure, du fait qu'elles se sentent très éloignées des profils des personnes accueillies de manière permanente. Elles peuvent ainsi parfois refuser l'AT après avoir visité l'établissement. - Les répondants évoquent un besoin de formation pour les professionnels des établissements médicosociaux, qui ne sont pas suffisamment formés à ces nouvelles pathologies. L'approche n'est pas la même, indiquent plusieurs répondants, il est nécessaire pour les professionnels de s'adapter à ces nouveaux profils, qui ont des parcours, des besoins et des attentes différents de ceux des résidents accueillis de manière permanente et auxquels ces professionnels étaient habitués.
Concernant l'accueil temporaire de personnes avec des TSA	- Plusieurs répondants soulignent l'importance d'avoir un personnel formé aux TSA pour pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes concernées. Néanmoins, nombre d'établissements estiment leurs équipes insuffisamment formées. - Plusieurs répondants soulignent les difficultés d'accueil au regard des locaux dont ils disposent, notamment le fait de ne pas avoir de salle d'apaisement, qu'il y a de la promiscuité dans les espaces communs, que les chambres ou la structure ne sont pas fermées à clef...
Concernant l'accueil temporaire de personnes présentant des troubles du comportement	- Les répondants interrogés mettent en avant la difficile comptabilité de certains comportements que peuvent présenter des personnes accueillies temporairement (les cris par exemple) avec le bien-être du groupe présent dans la structure, notamment lorsqu'il s'agit de personnes ayant besoin de se sentir au calme. - Plusieurs établissements répondants expliquent ainsi être très vigilants à la comptabilité des profils et besoins des personnes accueillies au cours d'un même séjour. Cela exige un travail important d'organisation des plannings, ainsi qu'une très fine connaissance du public accueilli temporairement, dont les besoins et les troubles peuvent d'ailleurs évoluer d'un séjour à l'autre.
Concernant l'accueil de personnes avec des besoins de soins importants	Nécessiter des soins infirmiers importants, notamment la nuit, peut constituer un motif de refus pour un séjour d'AT, expliquent plusieurs répondants, du fait qu'ils ne disposent pas du plateau technique adapté. Il peut aussi s'agir d'un manque d'équipement.

Concernant l'accueil de personnes accusées ou coupables d'agressions sexuelles	• Quelques répondants ont évoqué le fait qu'ils étaient parfois sollicités pour accueillir des personnes accusées d'avoir commis une agression sexuelle et/ou reconnues coupables. Certains relèvent une augmentation du nombre de demandes de ce type. Ces établissements peuvent être sollicités par la structure d'origine ou les tuteurs. Parfois, l'établissement d'origine peut mettre fin à la prise en charge. La personne doit parfois retourner dans sa famille, qui sollicite alors de l'accueil temporaire dans d'autres établissements. • Les établissements sondés recevant des sollicitations d'accueil temporaire pour des agresseurs sexuels ont plutôt tendance à refuser ces demandes, mettant en avant le risque que cet accueil pourrait représenter pour les autres résidents.
---	---

D/ Repérer puis accéder à l'accueil temporaire

Pouvoir repérer, identifier l'offre en accueil temporaire	• 56 % des répondants estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est insuffisamment repéré par les personnes en situation de handicap : 38 % déclarent que ce n'est plutôt pas le cas et 19 % pas du tout. • 39 % des répondants estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est insuffisamment repéré par les aidants : 33 % considèrent que ce n'est plutôt pas le cas et 6 % pas du tout. • 94 % des répondants estiment que l'accueil temporaire au sein de leur structure est bien repéré par les partenaires : plutôt bien repéré pour 62 % et tout à fait repéré pour 32 %. • Plusieurs répondants soulignent les difficultés rencontrées par les aidants pour identifier les établissements proposant de l'accueil temporaire, et pour repérer plus spécifiquement ceux correspondant aux besoins et au profil de leur proche. • L'ensemble des aidants interrogés regrettent le manque d'information disponible sur l'existence même de l'accueil temporaire et ses modalités d'accès. « <i>C'est une autre maman qui m'en a parlé</i> » explique une aidante. Être accompagné par une PFRA-H ou un établissement médicosocial dans les recherches constitue une aide précieuse. • Il faut souvent contacter les établissements un par un, sans savoir forcément s'ils proposent de l'accueil temporaire ou s'ils seront adaptés au profil de la personne. Ce sont souvent des démarches coûteuses en temps et en énergie pour les aidants comme pour les professionnels, qui n'aboutissent d'ailleurs pas systématiquement sur un accueil. • Les partenaires répondants pointent le manque de lisibilité sur les places disponibles en temps réel en accueil temporaire, ce qui rend difficile leur repérage. Ils aspirent à une vision plus globale sur le territoire des places disponibles, avec davantage de coordination à l'échelle départementale. C'est une offre mouvante, notamment du fait que des places initialement repérées par les partenaires peuvent finalement ne plus être disponibles.
--	--

	- Plusieurs plateformes de répit interrogées expliquent travailler en partenariat avec certains établissements bien identifiés sur le territoire, dans le cadre des demandes d'accueil temporaire qu'elles peuvent accompagner, « <i>parce qu'ils jouent vraiment le jeu</i> » explique une répondante. Ces établissements sont décrits comme des alliés précieux pour proposer des réponses. Les solutions restent néanmoins très limitées. - Certaines PFRA-H ont mis en place des groupes de travail autour de l'offre de répit, dont l'accueil temporaire, réunissant plusieurs organismes gestionnaires. Ces dynamiques partenariales sont décrites comme essentielles pour penser une offre articulée et cohérente sur le territoire.
Des pratiques hétérogènes en matière de notification de l'AT	L'accueil temporaire n'est pas notifié de la même manière en fonction des départements et selon qu'il s'agisse d'enfants ou d'adultes. La notification peut être systématique ou proposée uniquement pour certaines situations, avec un examen au cas par cas. Dans certains départements, la demande étant souvent très forte pour ce type d'accueil, notamment dans le secteur pour enfants, l'octroi de la notification d'accueil temporaire n'est pas systématique. L'octroi systématique de l'AT via des notifications prononcées pour toutes les modalités d'accueil est décrit comme une pratique très facilitante. - Dans les départements où l'AT n'est pas systématiquement notifié, celui-ci est prioritairement notifié dans le cadre de situations d'épuisement des aidants, d'absence de solutions d'accompagnement ou de scolarisation partielle. - Plusieurs partenaires soulignent que même si l'accueil temporaire est notifié, l'offre existante ne permet pas de répondre aux besoins. Et parfois, l'offre n'est tout simplement pas présente sur le territoire, notamment pour certains publics. - Plusieurs partenaires interrogés estiment que la mention d'accueil temporaire n'est pas suffisamment explicite ou lisible pour les familles et les personnes qui reçoivent une notification de la CDAPH. - Globalement, les équipes pluridisciplinaires des MDPH et MDA de la région n'ont pas reçu de formation ou de sensibilisation particulière sur l'accueil temporaire et la manière dont il peut être mobilisé pour soutenir les parcours.
Manque d'offre et délais d'attente	- Sur les 80 répondants proposant de l'accueil temporaire sous forme d'hébergement, 77 ont renseigné la section du questionnaire concernant l'activité d'hébergement temporaire. Parmi ces 77 établissements, 43 % n'ont pas renseigné le délai d'admission, 26 % ont un délai d'admission de 3 à 6 mois, 3 % de 6 mois à 1 an et 9 % de 1 à 2 ans. Pour les 19 % restants, le délais est inférieur à trois mois. - Pour 57 % de ces 77 répondants, il existe au moment de l'enquête (fin 2023) une liste d'attente pour l'hébergement temporaire. - Sur les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, tous ont renseigné la section du questionnaire concernant l'activité d'accueil temporaire

	de jour, dont 6 répondants du secteur pour enfants, 18 du secteur pour adultes et 1 répondant accueillant des enfants et des adultes. Parmi ces 25 établissements, 56 % n'ont pas renseigné le délai d'admission, 40 % ont un délai d'admission inférieur à trois mois. • Pour 40 % de ces 25 répondants, il existe au moment de l'enquête (fin 2023) une liste d'attente pour l'accueil temporaire de jour. • 42 % des répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'autres départements des Pays de la Loire. Cette proportion est plus marquée pour les répondants vendéens. • 23 % des répondants reçoivent souvent des demandes émanant d'une autre région que les Pays de la Loire, avec une proportion plus marquée pour les répondants sarthois. • Malgré la pertinence de cette modalité d'accompagnement, les répondants pointent le manque d'offre en AT sur les territoires, notamment pour certains publics (profils FAM/MAS, TSA, enfants...). Ils soulignent les délais d'attente importants pour y accéder. Plusieurs alertent sur le fait que des places d'AT sont paralysées par des accueils permanents. • En Loire Atlantique, les plateformes de répit sont portées par un consortium d'associations qui se sont engagées à proposer des séjours d'accueil temporaire pour les plateformes de répit. Ainsi, celles-ci disposent de plusieurs semaines de répit fléchées sur le département, principalement en foyer de vie, qu'elles peuvent proposer à des familles qu'elles accompagnent.
Critères et processus d'admission	• Dans l'enquête par questionnaire, les établissements ont été interrogés sur les principaux critères d'admission pour bénéficier de l'accueil temporaire. Les réponses étaient librement rédigées par les répondants. On retrouve notamment les critères suivants, parmi les plus cités : → Le type de handicap ; → Faire preuve d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ; → Le projet de la personne doit être en accord avec les motifs de recours l'AT ; → La domiciliation, notamment dans le département de la structure ; → Ne pas requérir de soins médicaux ou infirmiers importants ; → Avoir un profil compatible avec la vie collective ; → Ne pas présenter (ou peu) de troubles du comportement. • Certaines structures ont mis en place des commissions pluridisciplinaires d'admission pour l'accueil temporaire, dont l'objectif est de s'assurer de l'éligibilité des demandes et de répartir les accueils dans les différentes unités ou établissements, le cas échéant. • Certains répondants ont mis en place un dossier unique d'inscription, commun à tous les établissements proposant de l'accueil temporaire au sein de leur institution. Pour d'autres, c'est un travail en cours ou bien envisagé, afin de simplifier les démarches pour les personnes sollicitant de l'accueil temporaire, qui doivent alors compléter un dossier différent par établissement. Le manque d'harmonisation des dossiers d'inscription entre établissements est une

	difficulté très largement soulignée par les aidants et les partenaires, qui critiquent la lourdeur et la complexité des démarches administratives. Des PFRA-H interrogées apprécient que certaines structures acceptent que la personne puisse visiter et faire un entretien préalable avant de remplir un dossier d'inscription, évitant ainsi d'engager des démarches administratives, si finalement l'établissement ne correspond pas.
Des établissements qui priorisent certains publics, notamment les personnes sans solutions vivant à domicile	- Parmi les répondants du secteur pour enfants, une majorité d'établissements priorisent les enfants sans solution ou avec un accompagnement très partiel (62 %), les enfants déjà accueillis au sein de la structure de manière permanente (46 %) et les enfants accompagnés par un autre ESMS (46 %). - Parmi les répondants du secteur pour adultes, une majorité d'établissements priorisent les personnes susceptibles d'entrer dans la structure sur une place d'accueil permanent (82 %), les personnes sans solution ou avec un accompagnement très partiel (74 %), les personnes ayant déjà été temporairement accueillies au sein de la structure (72 %). 46 % priorisent les adultes relevant de l'amendement Creton et 43 % les personnes déjà accompagnées par un autre ESMS.
Fréquence et motifs de refus des demandes d'AT	81 % des 80 répondants proposant de l'HT refusent occasionnellement des demandes d'hébergement temporaire, 11 % assez souvent, 1 % toujours et 7 % ne refusent jamais. → Les 67 répondants ayant répondu refuser (occasionnellement, assez ou très souvent) des demandes d'hébergement temporaire ont indiqué les principaux motifs de refus : → La situation de la personne est trop complexe ou présente des comportements-problèmes (66 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant, 62 % pour le secteur adulte) ; → Le manque de places disponibles (61 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant, 64 % pour le secteur adulte) ; → Les besoins de soins ou d'accompagnement aux actes de la vie quotidienne de la personne sont trop importants (57 % des répondants concernés, 83 % pour le secteur enfant, 54 % pour le secteur adulte) ; → La demande ne correspond pas aux publics autorisés (45 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 43 % pour le secteur adulte) ; → Le profil de la personne est trop éloigné de la composition du groupe de personnes accueillies temporairement (43 % des répondants concernés, 83 % pour le secteur enfant, 39 % pour le secteur adulte) ; → Manque d'une notification d'orientation vers votre catégorie d'établissement ou pour de l'AT (40 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 38 % pour le secteur adulte) ; → Inadéquation entre le projet de la personne et les objectifs de l'accueil temporaire (39 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 36 % pour le secteur adulte) ;

	→ Refus de la personne ou de la famille (34 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant, 34 % pour le secteur adulte) ; → Eloignement géographique (27 % des répondants concernés, 67 % pour le secteur enfant, 23 % pour le secteur adulte) ; → Le dossier de demande est incomplet (19 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant, 18 % pour le secteur adulte) ; → Insolvabilité (1 % des répondants concernés, 0 % pour le secteur enfant, 2 % pour le secteur adulte). 62 % des répondants des 25 établissements proposant de l'AT de jour refusent occasionnellement des demandes d'accueil temporaire de jour. - Les 15 répondants ayant répondu refuser (occasionnellement, assez ou très souvent) des demandes d'accueil temporaire de jour ont indiqué les principaux motifs de refus : → Le manque de places disponibles : 12 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant et 9 pour le secteur adulte ; → Le profil de la personne est trop éloigné de la composition du groupe de personnes accueillies temporairement : 6 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant et 3 pour le secteur adulte ; → Eloignement géographique : 5 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant et 3 pour le secteur adulte ; → Refus de la personne ou de la famille : 5 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant et 3 pour le secteur adulte. - Les répondants observent des difficultés d'accès pour certains publics et un manque de concertation territoriale autour de l'identification de publics prioritaires. Plusieurs partenaires plaident pour la mise en place d'une réflexion commune, à l'échelle des départements, vis-à-vis des attendus autour de l'accueil temporaire, en vue de se mettre d'accord sur des priorisations de certains publics, à partir des besoins repérés notamment par les C360. « <i>Derrière l'accueil temporaire, il y a mille réalités différentes et c'est là, la difficulté</i> » déclare un répondant, évoquant la question de la priorisation des demandes dans un contexte de saturation des demandes. Plusieurs répondants ont dû limiter la durée des séjours ou le nombre de d'accueils possibles dans l'année, afin de pouvoir répondre à davantage de demandes. - Les répondants évoquent l'importance de pouvoir trouver un équilibre dans les séjours proposés, afin que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui bénéficient d'accueil temporaire. Et en même temps, il importe de pouvoir tout de même proposer une régularité dans les séjours, afin que l'accueil temporaire puisse pleinement jouer son rôle, qu'il s'agisse de préparer une admission, de soutenir le maintien à domicile ou d'offrir du répit aux aidants. Dans un contexte de fortes demandes, cet équilibre est difficile à trouver et implique de devoir faire des choix, en priorisant certaines situations plutôt que d'autres.
--	--

	Plusieurs répondants ont décidé de ne plus accepter de sollicitations émanant d'autres départements, ce qui n'est pas sans conséquence pour les familles vivant à proximité d'une limite départementale ou sur un territoire dépourvue d'offre.
La problématique du transport	- Seuls 14 % des répondants proposent une prise en charge du transport entre le domicile de la personne accueillie temporairement et l'établissement. 44 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour organiser et mettre en œuvre le transport pour l'accueil temporaire : 23 % signalent des difficultés modérées, 15 % des difficultés significatives et 6 % des difficultés importantes et chroniques. 39 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés liées à l'organisation et la mise en place du transport. Parmi leurs réponses, figurent les éléments suivants : → La couverture territoriale peut être importante, notamment dans les territoires dépourvus ou mal desservis par les transports en commun (transport municipal, régional) ; → L'éloignement des familles de la structure d'accueil ; → L'épuisement du montant alloué par la PCH transport ; → Le coût des transports pour les familles ; → Des difficultés liées aux partenariats avec les sociétés de transport (disponibilités, respect des horaires...) ; → Absence de transport adapté sur le territoire ; → La difficulté et/ou les délais pour obtenir la PCH transport pour les familles (certains accueils suspendus car la famille est dans l'attente d'une validation pour l'obtention de la PCH transport) ; → Le coût des circuits déjà organisés peut être majoré du fait de l'accueil d'une personne « surnuméraire », accueillie de manière temporaire ; → La modification de l'organisation du transport en cours d'année peut altérer l'équilibre de la personne et de la famille ; → Manque de véhicules et/ou de professionnels au sein de la structure pour assurer le transport ; → Manque de moyens financiers pour la structure qui permettraient d'assurer un transport. - Quelques répondants ont précisé que le transport était mis en place par l'établissement d'origine de la personne accueillie temporairement. Plusieurs ont également indiqué que des séjours d'accueil pouvaient être annulés du fait de l'absence de solution de transport. - De nombreux aidants interrogés indiquent qu'ils aimeraient pouvoir disposer d'une offre d'accueil temporaire à proximité de chez eux, sans avoir à quitter le département ou à devoir faire plusieurs heures de transport pour se rendre sur l'établissement d'accueil. - Les personnes doivent souvent parcourir de nombreux kilomètres pour se rendre sur le lieu d'accueil temporaire, occasionnant des coûts, de la fatigue et des pertes de temps.

Freins au recours à l'AT pour les aidants	• Quatre principaux freins au recours à l'accueil temporaire chez les aidants ont été relevés par au moins un établissement répondant sur deux : → Les inquiétudes, réticences et sentiment de culpabilité de l'aidant : 64 % des ESMS répondants ; → La distance géographique, les difficultés liées au transport : 60 % ; → La méconnaissance de l'offre en accueil temporaire : 53 % ; → Les délais d'instruction des dossiers par la MDPH ou MDA, la complexité des démarches administratives : 42 %. • Les répondants insistent sur l'importance à ce que les personnes et les familles puissent prendre le temps de réfléchir, après avoir rencontré et visité la structure proposant de l'AT. C'est un travail d'explication, de présentation et de réassurance que doivent réaliser les structures au sujet de l'accueil temporaire. • La séparation, en particulier la nuit, peut-être difficile à accepter pour certaines familles, ou par la personne elle-même. S'il est important de pouvoir anticiper les parcours, il faut aussi laisser le temps aux familles de réfléchir, de cheminer et peu à peu d'accepter de se séparer de leur proche. Le dialogue avec les familles est là essentiel. Pouvoir proposer des durées de séjour modulables et progressives est également important.
---	---

E/ Préparer et démarrer le séjour	
Analyse des motifs de recours à l'AT : une diversité de situations	• Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 73 ont indiqué que les demandes émanaient principalement des prescripteurs suivants : → Etablissements ou services médico-sociaux (88 % des répondants) ; → La personne et/ou les aidants (85 %) ; → Les services mandataires (55 %) ; → Les établissements ou services de psychiatrie (48 %). • Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 73 ont indiqué la fréquence des motifs de recours à l'hébergement temporaire. Ces motifs diffèrent selon les secteurs enfant/adulte. Motifs de recours à l'HT les plus fréquents (7 répondants du secteur pour <u>enfants</u>) → Le besoin de répit de l'aidant (100 % des répondants) ; → Le besoin d'accueil en relais d'une période de fermeture des établissements d'accueil (86 %) ; → Le besoin de répit pour la personne en situation de handicap (71 %) ; → Un accueil à défaut d'une place permanente (29%). Motifs de recours à l'HT les plus fréquents (66 répondants du secteur pour <u>adultes</u>) → Accompagner un essai en établissement (100 %) ; → Le besoin d'évaluation de la situation de la personne (65 %) ; → Le besoin de répit pour l'aidant (62 %) ; → Un accueil à défaut d'une place permanente (56 %) ; → Un besoin de répit pour la personne en situation de handicap (45 %).

	- Les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour ont indiqué que les demandes émanaient principalement des prescripteurs suivants : → La personne et/ou les aidants (60 % des répondants) ; → Etablissements ou services médico-sociaux (56 %) ; → Les MDPH ou MDA (36 %). - Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 22 ont indiqué la fréquence des motifs de recours à l'accueil temporaire de jour. Motifs de recours à l'AT de jour les plus fréquents (7 répondants du secteur pour enfants) → Le besoin de répit de l'aidant (71 %) ; → Un accueil à défaut d'une place permanente (57 %) ; → Un besoin de répit pour la personne en situation de handicap (57 %). Motifs de recours à l'AT de jour les plus fréquents (15 répondants du secteur pour adultes) → Le besoin de répit pour l'aidant (60 %) ; → Un besoin de répit pour la personne en situation de handicap (53 %) ; → Un besoin d'évaluation de la situation de la personne (47 %) ; → Accompagner un essai en établissement (47 %) ; → Un accueil à défaut d'une place permanente (40 %).
Préparer, anticiper les séjours d'AT	26 % des répondants déclarent qu'un PPA (Projet Personnalisé d'Accompagnement) est élaboré pour chaque personne accueillie temporairement au sein de la structure. - Près de 44 % des répondants déclarent ne jamais participer à l'élaboration et/ou au suivi du projet personnalisé préexistant des personnes accueillies, 33 % le font occasionnellement. Cette pratique n'est systématique (ou très fréquente) que pour 8 % des répondants. 80 % des répondants déclarent qu'un contrat de séjour est signé pour chaque personne accueillie temporairement. 65 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés concernant la gestion du processus d'admission : 44 % signalent des difficultés modérées, 19 % des difficultés significatives et 2 % des difficultés importantes et chroniques. 56 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés liées au processus d'admission. Trois principales difficultés émergent des réponses : → Le manque de temps, la surcharge de travail ; → La difficulté à obtenir les informations nécessaires en amont du séjour ; → Le nombre important de demandes face à des possibilités d'accueil insuffisantes. Plus spécifiquement, on retrouve les difficultés suivantes : → Le manque de temps dédié au processus d'admission, nécessaire pourtant pour bien définir les objectifs du séjour, sécuriser l'accueil pour la personne et l'établissement, et garantir la continuité du parcours.

	→ Une forte demande qui ne permet pas de répondre à tous (ou à l'inverse, un manque de demandes pour certains établissements). → L'admission est moins fluide lorsque la personne n'est pas connue de la structure proposant de l'accueil temporaire, notamment concernant la mise en place des moyens techniques. → Les démarches pour les aidants sont complexes (notification d'accueil temporaire, notification d'aide sociale...). Certaines familles sont démunies face aux démarches (difficultés de lecture, écriture, accessibilité des démarches administratives, transmission des ordonnances, préparation des médicaments...). → Des dossiers d'admission parfois incomplets et/ou avec des informations trop vagues ou imprécises, par exemple concernant les troubles du comportement. → Des difficultés à recueillir des informations nécessaires pour le séjour et l'organisation du retour, dont la notification d'accueil temporaire, des documents administratifs, des informations médicales... → L'obtention des ordonnances suffisamment en amont du séjour. → L'absence de coordinateur de parcours permettant de préparer l'accueil, faire le lien avec les partenaires, assurer la continuité du suivi médical, travailler sur les outils de communication pour permettre la continuité de l'accompagnement. → Certaines places sont mobilisées exclusivement par des personnes en attente d'accueil permanent, ne permettant pas d'accueillir de nouvelles personnes. → Difficulté à faire concorder les dates demandées par les familles et les possibilités d'accueil de l'établissement. → Difficulté pour coordonner la date d'entrée avec la présence d'un professionnel de santé au sein de la structure. → Des désistements de dernière minute, liés par exemple à l'état de santé de la personne ou à un refus. → Les accueils d'urgence. • La préparation du séjour a été citée comme l'un des principaux facteurs de réussite de l'accueil. Cette préparation est importante aussi bien du côté des professionnels que de la personne qui sera accueillie et de sa famille. Plusieurs démarches peuvent être mises en œuvre : le recueil d'information sur le profil, le parcours, les besoins et les habitudes de vie de la personne, la visite de l'établissement, un entretien avec la personne pour compléter ou approfondir certaines questions, des échanges avec la famille, avec des partenaires... L'objectif est de pouvoir s'assurer que l'accompagnement qui pourra être proposé lors du séjour corresponde aux besoins de la personne et que l'accueil puisse être le plus individualisé possible. Les bilans d'accueils temporaires réalisés antérieurement sont de précieuses sources d'information, dont l'exploitation permet d'inscrire le séjour dans la continuité de ce qui a été fait jusque-là. • Les répondants ont souligné l'importance de la visite du lieu d'accueil, en amont du séjour, qui peut permettre à la personne et à la famille de confirmer ou non la décision d'y réaliser de l'AT. Ils insistent sur l'importance à ce que la personne adhère à la proposition de séjour, bien que dans les faits, ce ne soit pas toujours si clair, notamment lorsqu'il s'agit d'un séjour de répit ou de rupture. La rencontre peut permettre de jauger cette adhésion. Lors de cette visite, les professionnels doivent avoir connaissance du dossier de la personne, afin que celle-ci et ses aidants le cas échéant puissent d'emblée se sentir accueillis.
--	--

	- La rencontre en amont du séjour peut aussi permettre à une équipe d'alerter sur les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées durant l'accueil d'une personne, qui n'auraient peut-être pas été bien identifiées ou sous-estimées lors de l'examen du dossier. Des répondants observent que certaines familles ou partenaire peuvent parfois ne pas mentionner les troubles du comportement de la personne, de peur que son dossier ne soit pas accepté. - Les données collectées doivent être facilement accessibles durant le séjour, tout en préservant les données personnelles des individus (toutes les informations recueillies n'ont pas vocation à être partagées à l'ensemble des professionnels). D'où l'importance d'adopter une organisation rigoureuse du stockage de données, respectueuse du RGPD. - Plusieurs répondants décrivent des difficultés à obtenir en amont toutes les informations nécessaires auprès des familles et/ou des partenaires, ce qui peut avoir des conséquences importantes sur le bon déroulé du séjour. Plusieurs insistent sur l'importance à ce que les familles puissent être accompagnées dans la préparation du séjour lorsque leur proche est déjà accueilli dans un ESMS. Les aidants interrogés soulignent à ce propos la lourde organisation que peut réclamer la préparation des séjours.
Planification des séjours	- Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 71 ont renseigné le niveau de difficulté rencontrée au sujet de plusieurs thèmes. Pour le secteur enfant (6 répondants), des difficultés concernant : → Les annulations de dernière minute (84 %) ; → La planification des séjours (67 %) ; → Pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'AT (50 %). Pour le secteur adulte (66 répondants), des difficultés concernant : → Pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'AT (83 %) ; → La planification des séjours (74 %) ; → Les annulations de dernière minute (57 %). - Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 21 ont renseigné le niveau de difficulté rencontrée au sujet de plusieurs thèmes. Pour le secteur enfant (6 répondants), des difficultés concernant : → Pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'AT (100 %) ; → La planification des séjours (83 %) ; → Les annulations de dernière minute (50 %). Pour le secteur adulte (15 répondants), des difficultés concernant : → Pour répondre de manière réactive au flux de demandes d'accueil temporaire (67 %) ; → La planification des séjours (67 %) ; → Les annulations de dernière minute (40 %).

	- Les répondants mettent en avant la complexité de la planification des accueils temporaires, avec un nombre important de paramètres à considérer pour proposer des accueils individualisés, correspondant aux besoins des personnes concernées, qui puissent être cependant compatibles avec la présence des autres personnes accueillies et les moyens à disposition de la structure. - Certains répondants font le choix de ne pas proposer de planification à l'année, ni au semestre, afin de pouvoir conserver un planning suffisamment souple pour s'ajuster aux demandes d'AT, et notamment prendre en compte les sollicitations pour de l'accueil d'urgence ou s'assurer de la comptabilité des accueils. Ils privilégient plutôt un calendrier au trimestre, avec une planification mouvante, bien que cela représente une charge organisationnelle plus importante. Néanmoins, ces configurations restent minoritaires. - Plusieurs répondants évoquent la difficulté dans les entretiens à pouvoir proposer une régularité suffisante des accueils temporaires, au regard du nombre important de demandes à satisfaire. Or il importe dans certains cas de figure, notamment lorsqu'il s'agit de préparer une admission en établissement ou d'effectuer des observations pour évaluer une situation, de pouvoir multiplier les séjours et d'éviter des laps de temps trop importants entre chaque séjour. - Les aidants interrogés déplorent manque de disponibilité des établissements pour les séjours d'accueil temporaire, indiquant pour la plupart « <i>ne pas réussir à faire valoir leur droit à 90 jours</i> » sur l'année. Ils évoquent également des durées de séjour trop courtes (quelques jours). Les périodes sont jugées trop longues entre chaque séjour, ce qui s'avère très problématique pour les aidants dont le proche est en attente de solution permanente. Lorsque les séjours ne sont pas suffisamment réguliers, l'AT ne permet pas de jouer pleinement son rôle de solution de répit pour les familles. - Plusieurs aidants estiment que la planification validée des séjours est envoyée tardivement par les établissements, bien qu'ils doivent envoyer leurs souhaits de dates très en avance, ce qui rend l'organisation de vacances, de réunions familiales, d'exams médicaux, etc., très compliquée à anticiper. Les structures ne peuvent pas toujours répondre à leurs souhaits en matière de dates. Il arrive que des séjours fixés depuis des mois soient annulés faute de professionnels. - Les partenaires interrogés saluent les propositions modulables et diversifiées offertes par certains établissements, qui permettent de faire de l'accueil temporaire en semaine, en weekend, pendant les vacances, selon les besoins des personnes. Néanmoins, cette modularité est encore trop peu proposée.
Quelle co-construction des réponses ?	56 % des répondants signalent des difficultés en matière de coordination avec les partenaires : 8 % des difficultés significatives et 48 % des difficultés modérées. A l'inverse, 44 % déclarent ne rencontrer que peu, voire aucune difficulté. 33 % des répondants sont en lien avec au moins une plateforme de répit et la Communauté 360, 38 % uniquement avec la C360 et 4 % uniquement avec une PFRA-H. Ainsi, 26 % des répondants ne sont en contact avec aucun de ces partenaires concernant l'accueil temporaire.

- Les répondants interrogés soulignent **l'intérêt des partenariats pour le parcours des personnes dans le cadre de l'accueil temporaire**. Si les liens avec les C360 sont très variables d'un établissement à l'autre, ceux qui travaillent avec ces communautés mettent en avant la plus-value de cette collaboration, notamment **autour du partage d'information, du suivi des situations et de la recherche de solutions collectives pour les personnes accompagnées**.
- **Concernant le secteur pour enfants** : 23 % des 13 répondants ne sont ni en lien avec une PFRA-H ni avec la C360. Les 9 répondants en lien avec ces acteurs se sont exprimés sur le partenariat. On retrouve deux types de réponse :
 - Il existe des temps d'échange, une bonne connaissance de l'existence des uns et des autres, de l'offre sur le territoire mais finalement peu de travail en commun, de liens et de coordination, des difficultés à avoir un interlocuteur (répondants en Sarthe, en Loire Atlantique et en Mayenne)
 - Deux répondants ont précisé bénéficier du soutien d'un professionnel de la C360 au sein de leur association, « *ce qui rend la collaboration plus efficace* » précise l'un d'eux (répondants situés en Loire Atlantique).
- **Concernant le secteur pour adultes** : 27 % des répondants ne sont ni en lien avec une PFRA-H ni avec la C360. 21 répondants se sont exprimés sur le partenariat avec ces acteurs. On retrouve plusieurs types de réponse :
 - 9 répondants citent un partenariat efficace et positif, décrit comme « *essentiel pour répondre avec réactivité pour éviter certaines situations de rupture, construire des réponses croisées* ». Ces établissements précisent que ce partenariat, notamment avec la C360, « *contribue à faciliter la logique de parcours de la personne* ». Ces répondants sont situés en Maine et Loire (n4), en Loire Atlantique (n3), en Sarthe (n1) et en Vendée (n1).
 - 4 répondants précisent qu'à ce stade, il s'agit plus d'un travail d'interconnaissance, de repérage des services, plus qu'une réelle collaboration, avec peu de sollicitations de la part de la C360 ou des PFRA-H. Certains précisent que l'accueil temporaire est assez récent au sein de leur structure. Il s'agit de 3 répondants en Loire Atlantique et 1 en Maine et Loire.
 - 4 répondants indiquent que le lien est discontinu, réalisé au gré des sollicitations (en Sarthe uniquement).
 - 2 répondants signalent de nombreuses sollicitations de la part de la C360 mais auxquelles ils ne sont pas en capacité de répondre, notamment du fait que le profil de la personne ne correspond pas aux capacités d'accueil de leur structure (en Sarthe et en Maine et Loire).
 - Un répondant regrette la multiplication des plateformes (Vendée).
- Certains établissements proposent **des réponses co-portées dans le cadre de l'AT, avec d'autres établissements médico-sociaux**, pour permettre par exemple des accueils plus longs ou offrir des réponses aux personnes en situation complexe de handicap.
- Certains répondants soulignent l'intérêt de pouvoir **travailler en lien étroit avec les établissements rattachés à d'autres organismes gestionnaires, qui accueillent les mêmes personnes sur de l'accueil temporaire**. L'intérêt est de

	pouvoir assurer un suivi des situations, de pouvoir partager les facteurs de réussite des séjours tout comme les difficultés, afin que les accueils puissent se dérouler le mieux possible et s'intégrer dans une logique de parcours, en lien avec le projet de la personne. Ce partenariat est facilité lorsqu'il y a une fonction dédiée à l'AT au sein de l'établissement, comme un coordinateur des AT. Néanmoins, si certains partenariats sont décrits comme très opérants, nombre de répondants signalent un manque de collaboration entre les établissements, une dynamique partenariale insuffisante.
--	--

F/ Pendant le séjour	
Le jour d'arrivée, un moment clef de l'accueil temporaire	- Il importe que la personne se sente rassurée dès le premier jour d'accueil, notamment en organisant les plannings de sorte que le professionnel qu'elle aura rencontré lors de la visite soit le même qui l'accueille au démarrage du séjour. - Il importe de s'assurer au moment de l'arrivée que la personne soit en possession de ses prescriptions et de ses traitements, mais aussi de ses effets personnels, vêtements de rechange, produits d'hygiène, objet de sécurisation émotionnelle (doudou...), ce qui n'est pas toujours le cas. - Les répondants n'ont pas toujours suffisamment d'information concernant les quelques jours qui précèdent le séjour, notamment lorsque les personnes ne sont pas conduites directement par leur famille sur le lieu d'accueil. Or ce sont des informations très importantes à connaître, en particulier lorsqu'il s'agit d'accueillir des personnes non verbales. - L'horaire et le jour d'arrivée doivent être pensés pour que la personne puisse plus facilement s'intégrer au collectif (par exemple sur un temps de goûter...).
Des établissements qui cherchent à adapter le cadre pour individualiser l'accueil	- Comme pour les résidents permanents, les établissements interrogés cherchent à adapter autant que possible le cadre, à condition que l'observance des éventuels traitements le permette (horaires de lever et coucher...) ainsi que les contraintes institutionnelles, notamment les moyens humains disponibles. - Les personnes accueillies temporairement sont invitées à ramener leurs effets personnels afin de pouvoir personnaliser leur chambre et d'avoir des repères familiaux pendant le séjour. En amont du séjour, les établissements peuvent collecter des informations sur les besoins d'adaptation des chambres, pour le bon déroulé du séjour (par exemple nécessité d'une veilleuse, d'un poste radio, fermer les placards, dormir sur un matelas au sol...). Les familles peuvent être sollicitées pour leur expertise d'usage lorsque des protocoles doivent être mis en place, si la personne doit être attachée la nuit par exemple. - Les équipes doivent être au clair sur les souhaits et besoins de la personne en termes d'activités. Certaines personnes viennent en AT pour se reposer et ne souhaitent pas particulièrement participer aux activités. A l'inverse, d'autres sont en attente de lien social et ont envie d'être actives au cours de la journée.

	• En fonction de l'objectif du séjour, l'accompagnement proposé en AT n'intègre pas forcément d'enjeux autour du développement de certaines compétences ou des apprentissages. Il peut s'agir uniquement d'un séjour de répit, pour la famille ou la personne, de vacances aussi, durant lesquelles celle-ci va faire des activités ludiques, occupationnelles, sans qu'il ne s'agisse de la mettre au travail dans une démarche structurée d'apprentissage ou de développement de compétences dans la continuité d'un PPA par exemple. A l'inverse, certains séjours peuvent avoir pour objectif de travailler l'autonomie de la personne. L'accompagnement proposé durant l'AT sera donc très dépendant des objectifs identifiés en amont, qui peuvent d'ailleurs évoluer à mesure des accueils. D'où l'importance de pouvoir formaliser ces objectifs, y compris pour les séjours très courts, ce qui n'est pas fait de manière systématique dans les établissements interrogés. • Plusieurs établissements mettent en place une organisation permettant à chaque personne accueillie temporairement d'avoir un professionnel référent, qui sera présent sur la durée de son séjour. C'est un repère pour la personne, expliquent les répondants, mais c'est aussi une manière de s'assurer qu'un professionnel au sein de l'équipe sera plus particulièrement vigilant à l'accompagnement de la personne et son observation le cas échéant. A noter que tous les établissements n'ont pas la possibilité de mettre en place ce système de référent, du fait de contraintes organisationnelles. • La plupart des aidants interrogés et des partenaires soulignent la qualité de l'accompagnement proposé en accueil temporaire, avec des équipes qui connaissent et s'ajustent aux besoins de la personne, à ses envies, à ses attentes.
Un manque de moyens humains et financiers	• Le manque de moyens humains et financiers ne permet pas de proposer un accompagnement pleinement satisfaisant, expliquent nombre de répondants, en termes de taux d'encadrement et d'activités proposées, en interne et à l'extérieur de l'établissement.
Des équipes qui doivent sans cesse s'ajuster, s'adapter en temps réel	• Dans le cadre de l'AT, les équipes sont amenées à devoir sans cesse s'ajuster, à s'adapter en temps réel aux situations rencontrées. Même lorsque le séjour a été très bien préparé, il y a toujours la possibilité que les choses ne se déroulent pas comme prévu. Il peut arriver que l'équipe découvre que la personne présente des troubles du comportement, qu'elle déambule, qu'elle se mette en danger, qu'elle fugue, alors que cela n'avait pas été nommé en amont, lors de la préparation du séjour. Or les locaux et le taux d'encadrement ne permettent pas toujours d'assurer un cadre sécurisé pour ce type de situations, obligeant parfois l'établissement à mettre fin prématurément à certains séjours. Plusieurs répondants précisent qu'il n'est pas toujours aisé de détecter à l'avance ce type de situations car le comportement des personnes accompagnées peut aussi fortement varier selon l'environnement au sein duquel elles sont accueillies. En outre, plusieurs semaines ou mois peuvent s'écouler entre la préparation d'un séjour et l'accueil effectif.

	• La disponibilité des partenaires durant le séjour peut être primordiale pour les équipes, qui peuvent avoir besoin d'échanger avec des acteurs qui connaissent la personne et qui pourront les renseigner et les conseiller en cas de difficulté.
Les bienfaits de l'AT pour les personnes accueillies	• L'AT offre selon la plupart des aidants interrogés un espace de socialisation à leur proche, leur permettant de rencontrer d'autres personnes, de développer de nouvelles relations dans un environnement autre que le domicile ou l'établissement d'origine. C'est aussi un espace pour apprendre à vivre en collectif. • Les aidants mettent en avant le fait que globalement, l'accueil temporaire contribue à l'épanouissement personnel de leur proche car ces séjours permettent de développer la confiance en soi et l'autonomie. C'est une manière de pouvoir s'émanciper du domicile familial pour certains. • Pour les parents de jeunes adultes en situation de handicap interrogés, l'accueil temporaire aide à grandir et à devenir adulte. Les séjours permettent de préparer la transition vers le secteur pour adultes, c'est une transition douce et progressive du domicile vers l'établissement. • Les répondants soulignent l'intérêt de l'AT pour évaluer la situation des personnes et parfois identifier des besoins qui n'avaient pas été repérés jusque-là. C'est un outil qui accompagne la transition vers l'âge adulte et/ou du domicile vers l'établissement, ou qui permet de sécuriser le maintien à domicile.
Inquiétudes et bienfaits de l'AT pour les aidants	• La plupart des aidants expliquent qu'il est difficile de profiter pleinement du répit lorsque son proche est accueilli temporairement, en particulier au début ou lorsqu'il est accueilli dans un nouvel établissement. Beaucoup expriment un sentiment de culpabilité, avec l'impression d'abandonner leur enfant. La séparation peut être très difficile à vivre. En amont mais aussi pendant le séjour, les aidants se posent beaucoup de questions et peuvent avoir de nombreuses appréhensions à l'idée de confier son proche, même si l'équipe s'est montrée rassurante. Plusieurs partenaires pointent le manque d'accompagnement des aidants pendant les séjours d'accueil temporaire, qui sont pourtant confrontés à des problématiques d'isolement, à des difficultés liées à la séparation... • La plupart des aidants expliquent qu'il faut du temps pour instaurer une relation de confiance avec l'équipe. « <i>Je me suis toujours occupée de mon enfant, c'est dur d'accepter de déléguer</i> » admet une mère. Certains ont connu de mauvaises expériences, avec des accueils qui se sont mal passés. La confiance avec l'institution peut être difficile à renouer. • Lorsque le séjour se passe mal, les aidants craignent de se retrouver dans la situation de devoir retrouver un nouveau lieu d'accueil pour leur proche, si la structure refuse de renouveler l'accueil temporaire. • Les aidants soulignent tous l'importance de l'accueil temporaire pour eux. « <i>C'est une soupape vitale pour nous, mais aussi pour nos enfants</i> » explique une aidante, qui rappelle à quel point il est difficile de s'occuper correctement de son

	proche lorsqu'on est soi-même épuisé, avec des risques de maltraitance qui peuvent en découler. L'AT permet d'avoir du temps pour soi, de se reposer, de souffler et de se libérer mentalement du stress du quotidien. Ces séjours permettent aux aidants de partir en vacances, d'avoir du temps à consacrer à leurs autres enfants, à leur vie de couple. Ils peuvent profiter de ces accueils pour faire des activités qu'ils ne peuvent faire habituellement. Pour les aidants d'adultes vivant au domicile, l'AT les aide à cheminer sur l'idée que leur enfant va partir vivre en établissement. C'est un levier essentiel pour se préparer à la séparation. Les partenaires répondants soulignent que l'accueil temporaire est une réponse pertinente pour les besoins des aidants, mais de manière limitée et plutôt pour des situations peu complexes en l'état actuel de l'offre, précisent certains.
Un équilibre à trouver entre résidents permanents et temporaires	- Les répondants insistent sur l'importance à bien informer les résidents en avance de l'arrivée d'une nouvelle personne en accueil temporaire. Il faut également les inclure dès l'élaboration du projet lorsqu'un établissement envisage la mise en place d'accueil temporaire : « <i>c'est un travail à mener avec le collectif en tant que tel, pour que ce collectif soit prêt lui aussi à accueillir de nouvelles personnes</i> » explique un répondant. - Plusieurs répondants expliquent que les personnes accueillies de manière permanente peuvent exprimer des sentiments de jalousie vis-à-vis des résidents temporaires, notamment parce que les professionnels doivent parfois passer beaucoup de temps avec la personne en AT. Il importe d'être attentif à trouver le bon équilibre dans le temps dédié à chaque personne accompagnée, ce qui est décrit comme une véritable « <i>gymnastique pour les professionnels</i> » par plusieurs répondants. C'est un équilibre difficile à trouver, en particulier lorsque les effectifs sont insuffisants, et qui peut être source de frustration pour les professionnels. - Les répondants observent les effets bénéfiques de la présence de personnes accueillies temporairement pour les résidents permanents. Certains évoquent des affinités qui se créent avec des résidents permanents. L'arrivée de nouvelles personnes peut contribuer à redynamiser la vie collective, à sortir de la routine.
Les locaux	48 % des répondants estiment que les locaux de la structure sont tout à fait adaptés à l'activité d'accueil temporaire et 36 % les considèrent comme plutôt adaptés. Seuls 14 % répondent que les locaux ne sont plutôt pas adaptés et 2 % qu'ils ne le sont pas du tout. - Certains répondants se sont exprimés sur les difficultés rencontrées : → Des locaux qui ne sont parfois pas adaptés aux spécificités du public accueilli temporairement, notamment les personnes avec un TSA ou des troubles du comportement (renforcement du bâti, sonorisation, luminosité, salle d'apaisement, sécurisation tels que retirer l'accès aux prises...); → Manque de lieux différenciés selon les profils ; → Manque d'équipement (salle de bain individuelle par exemple) ; → Manque d'accessibilité des locaux et des véhicules pour l'accueil des personnes à mobilité réduite ;

	→ Parfois les chambres sont collectives. - Plusieurs répondants ont mis en avant le fait que dans leur structure, les chambres dédiées à l'accueil temporaire étaient équipées d'une salle de bain. Ce n'est pas le cas partout. L'accès facilité à une salle de bain et des sanitaires est un élément pourtant essentiel, soulignent les aidants. Les répondants insistent sur l'importance à pouvoir proposer des chambres individuelles, ce qui n'est pas toujours possible non plus. - La plupart des aidants décrivent des locaux vétustes, peu adaptés et insuffisamment chaleureux.
Les durées de séjour	- Pour 65 % des 80 établissements proposant de l'AT sous forme d'hébergement, les séjours ne sont jamais réalisés de manière continue sur 90 jours. Les 35 % restants déclarent que c'est occasionnellement le cas. - Pour 75 % des 80 établissements proposant de l'AT sous forme d'hébergement, les séjours sont souvent réalisés de manière discontinue, sous forme de plusieurs séjours dans l'année. Pour les 25 % restants, qui sont tous des établissements du secteur pour adultes, ces séjours fractionnés sont occasionnels. - Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 72 ont indiqué la fréquence des séjours selon leur durée. → Dans le <u>secteur pour enfants</u>, la plupart des répondants (5 sur 6) déclarent que les séjours sont très souvent inférieurs à 1 semaine et 4 déclarent que les séjours sont assez souvent des accueils de 1 à 3 semaines. Les séjours supérieurs à 3 semaines sont beaucoup plus rares, voire inexistants pour une majorité de ces répondants. → Dans le <u>secteur pour adultes</u>, 73 % des 66 répondants concernés déclarent que les séjours sont très souvent des accueils de 1 à 3 semaines et 20 % assez souvent. Pour 39 %, il s'agit souvent d'accueils inférieurs à 1 semaine. Les accueils supérieurs à 3 semaines sont beaucoup plus minoritaires. - Si la plupart des répondants expliquent vouloir proposer des séjours avec des durées à la carte, afin de pouvoir offrir des accueils individualisés, en correspondance avec les besoins de la personne, ils sont aussi confrontés à des réalités de terrain, notamment les moyens humains disponibles, qui peuvent avoir une incidence sur la programmation des accueils de certaines personnes, selon leur profil (par exemple ne pas accueillir de personnes avec des besoins de soin le weekend du fait d'un taux d'encadrement réduit).

F/ Les fin de séjour	
Des bilans de séjour décrits comme utiles mais pas toujours réalisés ou disponibles	• 88 % réalisent des bilans de séjour à l'issue de l'accueil temporaire. Cette proportion est moins élevée pour les répondants du secteur pour enfants (62 %) que du secteur pour adultes (94 %). • Parmi les répondants réalisant des bilans de séjour, 54 % déclarent que les aidants sont conviés à ces temps. • Les bilans d'AT sont des documents précieux sur lesquels les équipes peuvent s'appuyer pour préparer les accueils temporaires suivants. Ils ne sont néanmoins pas toujours disponibles et il peut être difficile de les obtenir, notamment lorsque les accueils ont été réalisés dans une autre structure. Les bilans peuvent apporter des informations sur la manière dont l'accueil s'est déroulé, sur les éventuelles difficultés rencontrées, les partenaires impliqués, des observations sur le comportement de la personne, son autonomie, ses rapports aux autres, comment se sont passées les nuits, sa participation aux activités proposées... Ce temps d'évaluation en fin de séjour est essentiel, par exemple pour pouvoir proposer un nouvel accueil plus adapté encore à la personne par la suite. Ils permettent aussi de qualifier les éventuelles évolutions, positives ou négatives survenant d'un accueil à l'autre. • Plusieurs répondants insistent sur l'importance à ce que le bilan soit coconstruit à plusieurs et qu'il puisse être alimenté par les réflexions de l'équipe, et non d'un seul professionnel. • Les bilans doivent contenir, expliquent plusieurs répondants, des éléments d'évaluation en lien avec le motif du séjour. Il ne s'agit pas d'aller au-delà et d'ajouter des éléments qui ne sont pas pertinents au regard de l'objectif de l'accueil temporaire. • Plusieurs répondants admettent que les professionnels peuvent manquer de temps pour rédiger les bilans, quand bien même il s'agit de documents essentiels. Cela peut occasionner des retards dans la rédaction de ces écrits, alors qu'il est préférable, précisent-ils, que ces bilans puissent être rédigés et envoyés dans la foulée du séjour. Ces répondants observent également des difficultés en matière de rédaction d'écrits formalisés de ce type, avec parfois des besoins de formation pour les professionnels. • Il est important pour les familles de savoir comment s'est déroulé le séjour, les activités auxquelles leur proche a participé, etc. Or les familles ne sont pas toujours présentes à la sortie de l'AT, puisque la personne peut repartir en taxi, certaines peuvent être allophones, avoir des difficultés avec l'écrit. C'est pourquoi, si l'écrit est important, la communication orale l'est aussi.
Les difficultés en matière de	• 38 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés concernant la préparation des sorties de séjour en accueil temporaire : 31 % signalent des

préparation des sorties	difficultés modérées, 5 % des difficultés significatives et 2 % des difficultés importantes et chroniques. 34 répondants ont commenté leur réponse concernant les difficultés concernant la préparation des sorties : → Le manque de solutions d'accueil permanent ; → Des sorties parfois sans solution ou continuité avec un autre service, qui mettent à mal la personne accueillie et les équipes ; → Le transport assuré par les familles, qui ne sont parfois pas véhiculées ou en difficulté pour transporter en sécurité leur enfant ; → Mobiliser l'ensemble des professionnels lors des bilans d'accueil temporaire ; → Mobiliser les aidants lors des bilans d'accueil temporaire ; → S'il y a plusieurs départs en même temps, l'équipe est alors très mobilisée ; → Préparer les sorties lorsqu'il s'agit d'un accueil temporaire d'urgence. Certains leviers pour un processus de sortie plus fluide ont été décrits : → La préparation en amont du départ, une bonne anticipation ; → Le lien avec l'établissement ou le service que retrouve la personne ; → Le lien avec les proches ; → Une attention est nécessaire concernant le trajet, l'accompagnement au domicile ou dans le service hospitalier.
Le retour au domicile ou au lieu d'origine comme principale destination de sortie	- Parmi les 80 répondants proposant de l'hébergement temporaire, 72 ont précisé les principales destinations de sortie : → Retour au domicile ou vers le lieu d'origine (82 % des répondants concernés, 100 % pour le secteur enfant, 80 % pour le secteur adulte) ; → Hébergement permanent au sein de votre structure (54 % des répondants concernés, 50 % pour le secteur enfant, 55 % pour le secteur adulte) ; → Hébergement permanent au sein d'une autre structure (53 % des répondants concernés, 33 % pour le secteur enfant, 55 % pour le secteur adulte) ; → Hospitalisation (13 % des répondants concernés, 17 % pour le secteur enfant, 12 % pour le secteur adulte) ; → Autre (10 % des répondants concernés, 17 % pour le secteur enfant, 9 % pour le secteur adulte) : entrée en EHPAD, décès, passage en structure pour adultes. - Parmi les 25 répondants proposant de l'accueil temporaire de jour, 20 ont précisé les principales destinations de sortie : → Retour au domicile ou vers le lieu d'origine : 13 répondants concernés dont 4 pour le secteur enfant et 9 pour le secteur adulte ; → Hébergement permanent au sein d'une autre structure : 9 répondants concernés dont 3 pour le secteur enfant, 5 pour le secteur adulte et 1 établissement d'accueil temporaire pour enfants et adultes ; → Hébergement permanent au sein de votre structure : 8 répondants concernés dont 2 pour le secteur enfant et 6 pour le secteur adulte ; → Autre : 8 répondants concernés dont 1 pour le secteur enfant, 6 pour le secteur adulte et 1 établissement d'accueil temporaire pour enfants et

	adultes : les décès, les sorties vers la crèche, au centre de loisir ou encore l'intégration à l'accueil de jour de la structure ; → Hospitalisation : 3 répondants concernés dont 1 pour le secteur enfant et 2 pour le secteur adulte.
--	---

H/ L'accueil temporaire au service du parcours	
	• 74 % des répondants déclarent rencontrer des difficultés pour inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours pour la personne accueillie : 49 % signalent des difficultés modérées, 22 % des difficultés significatives et 3 % des difficultés importantes et chroniques • 37 répondants ont commenté leur réponse, concernant les difficultés à inscrire l'accueil temporaire dans une logique de parcours. Parmi leurs réponses, on retrouve les difficultés suivantes : → Un accueil temporaire proposé comme une réponse alternative, faute de pouvoir accéder au projet d'accueil permanent → Les délais de mise en place de séjours d'accueil temporaire, le manque de places vacantes et/ou de ressources humaines pour permettre l'accueil → Les difficultés à recueillir des informations sur la personne en amont de son arrivée, notamment auprès des établissements d'origine → La difficulté à répondre aux situations d'urgence → L'absence de coordinateur de parcours → Les difficultés à travailler en partenariat, notamment avec le secteur psychiatrique • Certains répondants ont également mis en avant l'intérêt de l'accueil temporaire pour les parcours des personnes : → L'accueil temporaire peut constituer une première réponse à des situations complexes, dans l'attente d'une solution pérenne → L'accueil temporaire permet de préparer les sorties d'établissements et d'hospitalisation. → L'accueil temporaire peut constituer un temps d'évaluation permettant de confirmer une orientation. → La mise en place d'un fonctionnement en plateforme, permettant une plus grande modularité des réponses (accueil de jour, accueil temporaire...) et le travail en réseau constituent des leviers au service du parcours des personnes. → La fonction de coordinateur de parcours, dont l'intervention facilite la logique de parcours, notamment en faisant le lien avec les partenaires, tout en disposant d'une fine connaissance de la situation de la personne. • Nombre de répondants soulignent l'intérêt de l'accueil temporaire pour travailler les parcours des personnes. Ils précisent cependant que l'AT ne peut jouer son rôle d'outil au service du parcours des personnes qu'à condition qu'il soit proposé de manière anticipée et préparée avec l'ensemble des acteurs impliqués. Or les sollicitations sont souvent liées à des situations d'urgence, qui

	ne permettent pas de construire dans le temps un projet correspondant aux souhaits et aux besoins de la personne.
--	---

I/ L'accueil temporaire d'urgence	
Les ESMS pouvant accueillir en urgence	- Parmi les 80 établissements répondants proposant de l'AT en d'hébergement, 26 % déclarent pouvoir accueillir des personnes en situation d'urgence. → Dans le secteur pour enfants, seul 1 établissement parmi les 8 proposant de l'hébergement temporaire déclarent pouvoir accueillir en urgence : un établissement d'accueil temporaire en Sarthe. → Dans le secteur pour adultes, 20 répondants (28 %) parmi les 72 proposant de l'hébergement temporaire déclarent pouvoir accueillir en urgence : 6 foyers de vie, 5 foyers d'hébergement, 4 EANM, 2 MAS, 1 établissement d'accueil temporaire, 1 EAM et 1 FAM.
Les sollicitations en accueil temporaire d'urgence	- Sur l'ensemble des répondants, 71 % sont occasionnellement sollicités pour de l'accueil temporaire d'urgence, 7 % assez souvent et 1 % très souvent. - Parmi les 67 répondants déclarant être sollicités pour de l'AT d'urgence, seuls 18 % sont assez souvent en mesure d'y répondre favorablement et 1 % très souvent. La plupart ne peuvent y répondre qu'occasionnellement (70 %). 51 répondants ont décrit les principales caractéristiques des personnes et de leurs aidants sollicitant leur structure pour de l'accueil temporaire d'urgence : → Risque de rupture d'accueil au domicile familial ; → Indisponibilité soudaine de l'aidant (hospitalisation, maladie, décès...) ; → Epuisement de l'aidant, vieillissement de l'aidant ; → Domicile temporairement inadapté ou inaccessible (travaux...) ; → Risques de maltraitance en lien avec l'épuisement physique et/ou psychique des aidants ; → Situations conflictuelles au sein de la famille, de la famille d'accueil ou de l'établissement ; → Des situations de fin de prise en charge dans un établissement ; → Des personnes qui n'ont plus de famille d'accueil ; → Sollicitation en accueil temporaire pour des enfants accompagnés par l'ASE, à défaut d'une prise en charge en famille d'accueil ou en établissement ; → Des jeunes majeurs après 21 ans, en sortie d'accompagnement par l'ASE, qui ne peuvent plus être hébergés en famille d'accueil ; → Des absences parmi les intervenants à domicile ; → Des personnes nécessitant un séjour de rupture avec l'établissement d'origine ; → Des personnes avec des troubles psychiques ayant été accueillies dans plusieurs établissements mais pour lesquelles il y a eu rupture de l'accompagnement ; → Des personnes exclues (temporairement ou non) d'un établissement, souvent en lien avec des problèmes de comportement ; → Des personnes en fin d'hospitalisation psychiatrique ; → Des jeunes en rupture familiale ; → Des personnes sans solution d'hébergement.

Difficultés associées à l'accueil temporaire d'urgence	• Parmi les 67 répondants concernés par des sollicitations d'AT d'urgence, 85 % qualifient cet accueil de difficile : 61 % plutôt difficile, 24 % très difficile. • 39 répondants ont décrit les difficultés rencontrées : → Garantir un taux d'encadrement adapté et sécuritaire en cas d'accueil non planifié ; → Des professionnels en situation d'insécurité lorsque l'accueil n'a pas pu être préparé et qu'ils disposent de peu d'information en amont sur la situation ; → L'absence de places disponibles au moment de la demande, des calendriers déjà planifiés au semestre, voire à l'année ; → Des accueils d'urgence possibles uniquement en cas de désistement ; → Pas de places réservées pour de l'accueil d'urgence ; → Une organisation, un accueil qui doit se faire dans l'urgence, avec peu d'informations sur la personne, ses besoins, ses traitements médicaux, ses habitudes de vie... ; → Difficulté à identifier un interlocuteur référent de la situation (soit parce qu'il y a une multitude de partenaires autour de la personne, soit parce qu'il n'y en a pas) ; → L'organisation des soins ; → Une incidence sur les autres personnes accueillies, difficultés de cohabitation ; → La personne accueillie en urgence n'adhère pas toujours à ce séjour ; → Des accueils d'urgence qui amènent à devoir annuler des accueils programmés, avec des conséquences lourdes sur les personnes et aidants concernés ; → Des accueils qui conduisent à réorganiser les plannings de séjour, à devoir décaler des accueils programmés.
Leviers de l'accueil temporaire d'urgence	• Plusieurs leviers concernant l'accueil temporaire d'urgence ont été décrits : → La nécessité d'une grande réactivité pour accueillir la personne au moment où c'est nécessaire ; → Les accueils sont plus faciles lorsque la situation de handicap et les besoins de la personne sont assez similaires à ceux des personnes habituellement accueillies au sein de l'établissement ; → Une planification des séjours incluant des disponibilités réservées aux situations d'urgence. → Disposer d'un fonctionnement formalisé en amont avec les équipes en matière d'accueil temporaire d'urgence, avec des protocoles établis.
Des répondants qui soulignent le manque de possibilités d'accueil en urgence	• Les partenaires répondants rapportent que l'accueil d'urgence est souvent quasi-impossible. Certains mentionnent des situations d'hospitalisation des personnes en cas d'hospitalisation de l'aidant, ou encore de placement à l'aide sociale à l'enfance, faute de relais. Ils soulignent le manque de possibilités permettant de bénéficier d'accueil temporaire d'urgence en particulier dans le secteur de l'enfance et pour les personnes présentant des situations complexes et/ou avec des besoins importants d'accompagnement. • Certains répondants rapportent les difficultés exprimées par les établissements autour de la mise en œuvre de ce type d'accueil, en particulier pour les établissements dont le financement au prix de journée n'incite pas à laisser une place inoccupée pour permettre de l'accueil temporaire non programmé.

- Les partenaires interrogés font état de **refus fréquents des établissements sollicités** lorsqu'il s'agit d'accueillir temporairement une personne en urgence. Plusieurs partenaires précisent **qu'ils travaillent souvent avec une poignée d'établissements, qui acceptent les accueils en urgence**. Cette situation les invite à plaider pour que la question de l'accueil urgence soit davantage portée par les autorités de tutelle (ARS et Conseils départementaux) et que l'ensemble des acteurs soient partie-prenante.

Dispositif d'accueil temporaire d'urgence en foyer de vie (Loire Atlantique)

Un dispositif expérimental d'accueil temporaire d'urgence a été mis en place depuis 2023 en Loire Atlantique. Le dispositif consiste à proposer 3 places d'accueil d'urgence, partagées entre plusieurs foyers de vie du département. Une professionnelle régule les demandes (0,5 ETP financé par le Département de Loire Atlantique). Les personnes peuvent être accueillies sur une période de 3 semaines maximum, renouvelable une fois. En 2023, le dispositif a ainsi accompagné 34 accueils.

Les retours des partenaires sur ce dispositif sont positifs, ils mettent notamment en avant sa réactivité et son efficacité. La Communauté 360 de Loire Atlantique y fait régulièrement appel. Les difficultés résident plutôt dans les solutions à trouver à la suite de ce séjour temporaire, qui ne constitue aucunement une solution pérenne. Le dispositif prévoit des financements pour éventuellement renforcer l'équipe lors de ces accueils d'urgence, notamment au démarrage, afin de sécuriser la personne, la famille le cas échéant et les professionnels. Mais la difficulté consiste alors à trouver le personnel nécessaire pouvant se rendre disponible, en particulier le soir.

Il faut aussi préciser que le dispositif est réservé aux foyers de vie, et ne peut donc proposer de réponses pour les personnes ayant un profil correspondant à un accueil en FAM ou en MAS, qui peinent à trouver des solutions d'accueil temporaire, rapportent de multiples répondants.

Conclusion

Cette étude permet d'affiner le portrait de l'offre en accueil temporaire et son fonctionnement sur la région des Pays de la Loire, d'identifier les difficultés rencontrées et certains facteurs de développement de cette modalité d'accueil, dont la pertinence pour le parcours des personnes en situation de handicap et le répit des aidants n'est plus à démontrer.

L'étude révèle un manque de définition claire et partagée de ce qu'est l'accueil temporaire et de sa fonction. Pour certains, l'accueil temporaire doit d'abord et avant tout être utilisé pour du répit, pour d'autres c'est un outil pour tester des établissements et préparer des admissions permanentes. Pour les uns, les séjours sont avant tout destinés à permettre aux aidants de se reposer, pour d'autres il s'agit de mettre au travail des objectifs autour de l'autonomie par exemple pour la personne accompagnée. Et d'autres encore embrassent le caractère protéiforme de cette modalité d'accueil et la singularité propre à chaque séjour.

On notera par ailleurs que parmi les partenaires interrogés, notamment les plateformes de répit et les C360, nombre d'entre eux invitent à explorer et développer d'autres pistes, complémentaires à l'accueil temporaire en établissement : mise en place de séjours de répit en collaboration avec des acteurs du droit commun (centres de loisirs, centres de vacances...), relayage à domicile, etc.

La conclusion s'organise sous forme de tableaux qui récapitulent les difficultés ainsi que les facteurs de succès relevés dans le cadre de l'étude, au regard de plusieurs thématiques clefs. A noter que les éléments cités ci-dessous ne sont pas exhaustifs et il convient de les articuler avec les préconisations émises dans le cadre d'autres travaux¹.

¹ On citera notamment deux rapports de l'IGAS, l'un publié en 2021 intitulé « Mieux répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Des outils pour la transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux », l'autre publié en 2022 intitulé « Soutenir les aidants en levant les freins au développement de solutions de répit ». Notons également une étude commanditée par la DGCS publiée en 2017 et intitulée « Etude sur l'offre d'hébergement temporaire pour personnes en situation de handicap » et plus récemment une enquête réalisée en 2023 par le CREAI Nouvelle Aquitaine intitulée « Le répit des proches aidants des personnes en situation de handicap en Nouvelle Aquitaine ».

OFFRE ET PUBLICS		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Implantation géographique de l'offre en accueil temporaire	- Une pratique d'autorisation en « tous modes d'accueil et d'accompagnement » des places enfants, en application des orientations nationales de transformation de l'offre, qui invisibilisent les offres d'accueil temporaire, en particulier sur l'enfance - Concentration géographique de l'offre, zones blanches. - Déplacements, transport pour les personnes accueillies et les familles, en particulier dans les territoires ruraux.	- Clarifier auprès des administrations nationales (DGCS, CNSA) les orientations relatives aux autorisations médico-sociales : autorisations larges et mobilisation du ROR ou de Finess +, ou autorisations précises, notamment en vue de la réforme SERAFIN PH - Disposer d'une cartographie actualisée des places d'AT permettant d'identifier les zones blanches. - Développer l'offre en AT en s'appuyant sur une analyse territorialisée des besoins. - Développer l'AT au sein d'un nombre plus important d'établissements.
Publics	- Une offre autorisée en accueil temporaire majoritairement destinée aux adultes du fait de la pratique d'autorisation en « tous modes d'accueil et d'accompagnement » sur l'enfance - Une offre en AT insuffisamment accessible pour certains publics (TND-TSA, troubles du comportement, situations complexes de handicap, personnes ayant un besoin d'accompagnement individuel renforcé et/ou avec des besoins en soins nécessitant une ressource médicale – stomies par exemple).	- Coopération entre établissements pour mieux accompagner les personnes en situation complexe de handicap. - Formation des équipes à l'accompagnement de certains publics (notamment TND, troubles psychiques, maladies neurodégénératives). - Proposer une diversité de lieux d'accueil (peu ou beaucoup de collectif, milieu urbain/rural, petite/grande structure...).
Lisibilité de l'offre en AT	- Des personnes accompagnées, familles et partenaires qui jugent l'offre en accueil temporaire trop peu lisible, notamment sur l'adéquation des offres de répit avec les des spécificités des publics - Des aidants qui ignorent l'existence-même de cette modalité d'accueil, des acteurs qui ne les en informent pas toujours. - De longues démarches pour repérer les établissements proposant de l'AT correspondant au profil de la personne. - Des informations disponibles par le bouche-à-oreille, le réseau. - Une offre mouvante, qui évolue rapidement, dont la cartographie est toujours à actualiser. - Manque de visibilité sur la disponibilité des places en temps réel.	- Information et accompagnement des aidants dans les démarches. - Interconnaissance entre acteurs. - Annuaire, cartographie des établissements et des places. - Développer la communication sur l'accueil temporaire.

	Manque de fiabilité dans le remplissage de ViaTrajectoire.	
Accessibilité de l'offre en AT	- Manque d'offre en AT et délais d'attente. - Le manque de places en accueil permanent et/ou l'occupation des places d'accueil temporaire par des personnes en attente d'un accueil permanent, qui ne permet pas de répondre aux besoins des personnes sollicitant de l'accueil temporaire pour du répit, l'évaluation d'une orientation, de l'accueil d'urgence... - Manque d'information sur l'offre en AT. - Lourdeur et complexité des démarches pour les aidants. - Pratiques hétérogènes de notification de l'AT selon les publics et les départements. - Critères d'admission pratiqués par les ESMS pour accéder à de l'AT. - Sentiment de culpabilité des aidants, difficultés à faire confiance, de se séparer de son proche.	- Développer l'offre en AT. - Soutien des aidants dès les démarches de recherche d'AT, lors des visites, dans la constitution des dossiers... - Pouvoir visiter les structures avant de remplir le dossier d'inscription. - Harmonisation des dossiers d'inscription, simplification des démarches administratives. - Rôle des C360, des PFRA-H, etc. dans le repérage et l'information auprès des aidants ayant besoin de répit. - Notification systématique de l'AT et clarté de la notification de la CDAPH.

Fonctionnement de l'accueil temporaire au sein des structures		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Projet d'établissement et formalisation de l'organisation	Une majorité de structures n'ont pas formalisé de projet spécifique en AT.	- La formalisation d'un projet permet de clarifier le fonctionnement de l'AT, ses étapes et de définir précisément les rôles de chacun. - Les règles de fonctionnement doivent être ajustées aux réalités de chaque établissement. - L'implication des équipes dans la formalisation du projet d'AT est essentielle. - Participation et préparation des personnes accompagnées de manière permanente à la construction du projet d'AT.
L'équipe en charge de l'accueil temporaire (composition et RH)	- Manque de temps dédié à l'AT pour les professionnels. - Manque de professionnels, taux d'encadrement insuffisant, qui peut conduire à suspendre ou annuler des AT. - Risques psychosociaux associés et de surcharge de travail, quand l'AT s'ajoute à l'accompagnement permanent. - Inadéquation du plateau technique ou partenariat adéquats (avec cabinets infirmiers libéraux, MSP / centres de santé, libéraux) pour	- Adhésion de l'équipe au projet d'AT. - Avoir un cadre précis de fonctionnement de l'AT. - Avoir du temps dédié pour l'AT. - Soutien des cadres vers les équipes. - Laisser le temps aux équipes de s'approprier le fonctionnement de l'AT, mise en place progressive de ce projet au sein des structures. - Poste dédié à la coordination des AT ou des parcours.

	accueillir des personnes avec des besoins médicaux, en situation complexe... • Communication entre les équipes d'un même établissement ou organisme. • Recours au personnel intérimaire (difficultés de suivi des situations...). • Contexte RH et budgétaire contraint amenant les ESMS à peu promouvoir l'accueil temporaire, qui s'inscrit dès lors comme un outil de marge de gestion	• Pluridisciplinarité des équipes. • Présence de personnel soignant, y compris par conventionnement sur le temps nécessaire à l'accueil d'une personne ayant un besoin en soins non couvert par l'établissement en routine • Communication et soutien au sein des équipes. • Renforcer l'attractivité des métiers de l'accompagnement.
Les outils de l'AT		• Formaliser des outils clairs et faciles d'utilisation, pour chaque étape de l'AT (préparation, pendant le séjour, sortie). • Construire les outils avec les équipes et les familles. • S'inspirer des outils d'autres structures mais les adapter aux réalités et au fonctionnement de chaque établissement. • Harmoniser les outils entre les établissements mais sans les standardiser, tenir compte des spécificités de chaque structure. • Penser un accès facilité aux informations uniquement nécessaires pour les professionnels, dans le respect de la protection des données personnelles.
Planification des séjours et gestion administrative de l'AT	• Lourde gestion administrative, temps requis, avec des plannings à actualiser en permanence, une organisation qui demande beaucoup de souplesse et de réactivité. • Nombre important de paramètres à considérer pour planifier et organiser les accueils. • Faire concorder les dates d'accueil avec les choix des personnes et des aidants. • Organiser le planning de séjours de sorte à répondre aux plus de demandes possibles, tout en permettant aux personnes de faire des séjours suffisamment réguliers. • Gestion des annulations de dernière minute de certains séjours.	• Rôle essentiel des secrétaires et assistants des services sociaux. • Disposer d'une fine connaissance des situations des personnes et des familles pour élaborer un planning adapté (compatibilité des profils accueillis pendant une même période, organisation des équipes pour répondre aux besoins...). • Garantir une certaine souplesse dans la planification pour permettre l'accueil de situations d'urgence.
Locaux et équipements	• Des locaux pouvant être inadaptés à l'accueil de certains publics (troubles du comportement, TSA...). • Manque d'équipement (lits médicalisés...). • Dans certains établissements : pas de salle de bain attenante, chambres doubles, Peu de décoration des locaux, vétusté.	• Organisation permettant de personnaliser la chambre d'AT à chaque séjour. • Attention portée à la décoration, à renvoyer une atmosphère de convivialité, restauration des locaux.

	Manque d'accessibilité.	Faire preuve de créativité dans les aménagements, accepter le « pas de côté » (ex : proposer un couchage dans une salle d'apaisement si cela s'avère plus adapté pour la personne qu'un couchage classique...).
Pilotage de l'activité	- Manque de valorisation financière de l'accueil temporaire, des surcoûts liés à cette activité. - Manque de visibilité à l'échelle des OG sur l'activité d'AT au sein de leurs établissements. - Difficultés concernant la régularité de l'occupation des places d'AT.	- Meilleure évaluation des surcoûts de l'AT. - Déploiement d'outils de gestion plus efficaces. - Rapports d'activité présentant l'activité d'AT au sein des structures. - Des taux d'occupation ciblés qui tiennent compte des réalités de l'activité d'AT (difficultés à anticiper l'occupation des places, souplesse nécessaire dans la planification, des accueils parfois gelés du fait d'un manque d'effectif ou parce que l'équipe est très mobilisée par une situation...).

L'accompagnement des personnes accueillies temporairement et des aidants

Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Formation des équipes	- Des besoins en formation identifiés, pour les jeunes professionnels comme pour ceux ayant davantage d'expérience. - Une activité qui nécessite un pas de côté de la part des professionnels, par rapport à l'accompagnement des résidents permanents. - Des compétences requises : souplesse, adaptation, polyvalence.	- Formation aux spécificités et à la culture de l'AT, à son cadre réglementaire et ses outils. - Formation aux « nouveaux » publics, à différentes pathologies et profils pour pouvoir accueillir tous types de handicap. - Echanges et temps d'immersion entre professionnels au sein de structures pratiquant de l'AT. - Mettre en lumière les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des personnes en AT. - Soutien des cadres vers les équipes.
La préparation des séjours	- Difficulté à obtenir les informations nécessaires en amont, auprès des familles, des partenaires. - Ecart entre les éléments dans le dossier recueillis en amont et la situation de la personne au moment de l'accueil. - Manque de temps ou de personnel dédié à la préparation. - Parfois des troubles du comportement non mentionnés. - Manque de contacts avec les partenaires et/ou familles sur les quelques jours qui précèdent l'accueil.	- Recueil et formalisation des objectifs du séjour. - Rencontre avec la personne en amont du séjour. - Visite de la structure - Temps dédié à la préparation du séjour, en interne, avec la personne, les aidants et les partenaires. - Laisser le temps aux personnes et aux aidants de prendre leur décision sur la proposition d'accueil, après la visite. - Adaptation de l'établissement à la personne accueillies et spécificités de son accueil (apport d'objets personnels, veilleuse pour la nuit, etc.)

Pendant le séjour	• Un sentiment d'incompatibilité des profils des publics accueillis en AT et des résidents permanents (âge, déficience, pathologie, attentes, besoins...) et des moyens disponibles pendant l'accueil (RH, équipement...). • Diversité des motifs de recours à l'AT qui requiert un ajustement de l'accompagnement selon le profil, les objectifs et les attentes de la personne. • Individualiser l'accompagnement au sein d'un collectif. • Manque d'activités stimulantes et de sorties hors de l'établissement. • Des personnes accueillies à la demande de l'aidant ou d'un établissement mais qui n'adhèrent pas elles-mêmes au séjour. • Manque de connaissance vis-à-vis de la personne qui peut amener à passer plus de temps pour certains actes (toilette...).	• Planification des séjours qui tiennent compte de la comptabilité des profils des personnes accueillies ou planification du séjour permettant un pas de côté réalisable dans des conditions minimales de sécurité. • Veiller à l'équilibre entre le temps dédié aux personnes accueillies temporairement et de manière permanente. • Connaissance des objectifs du séjour par l'équipe. • Proposer un cadre rassurant et familial pour la personne, en s'appuyant sur la connaissance de ses habitudes de vie et des repères dont elle a besoin. • Disponibilité des familles et des partenaires pendant les séjours.
Les fins de séjour	• Des bilans pas toujours formalisés au sein des établissements. • Temps dédié à la rédaction des bilans de séjour et pour mobiliser l'équipe autour de ces écrits. • Manque de formation, difficultés des équipes en matière de rédactions d'écrits. • Manque d'échanges avec les partenaires ou les aidants à la fin du séjour, pour faire le bilan. • L'organisation du transport. • Manque de relais pour certaines situations en fin de séjour.	• Soutien des cadres dans la formalisation des bilans de séjour. • Coconstruction des bilans de séjour avec l'équipe. • Grilles, trames formalisés pour les bilans. • Prévoir systématiquement un temps ou un écrit de transmission avec les aidants en fin de séjour, même court
La place des aidants des personnes en AT	• Une minorité d'établissements ont développé un projet ou des modalités d'accompagnement spécifiques pour les aidants. • Difficultés pour les aidants à pleinement profiter du répit pendant le séjour car des inquiétudes, sentiment de culpabilité, isolement... • Des durées de séjour trop courtes pour les aidants. • Une planification des séjours reçue trop tardivement.	• Tisser une relation de confiance et d'écoute bienveillante entre les professionnels et les familles. • S'appuyer sur l'expertise d'usage des aidants lors de la préparation et pendant le séjour si nécessaire. • Proposer un soutien psychologique aux aidants. • Informer et dialoguer avec les familles du séjour, en tenant compte des éventuelles difficultés (allophones...). • Des durées de séjour progressives, à la carte, pour faciliter la séparation. • Proposer des outils pour donner des nouvelles aux aidants au cours du séjour s'ils le souhaitent (SMS, MMS, ...)

L'AT au service du parcours	- Des AT qui arrivent trop tardivement dans les parcours. - Des AT trop souvent utilisés comme solution partielle, dans l'attente d'une place en accueil permanent. - Régularité insuffisante des séjours pour que l'AT joue un rôle préventif, de répit et/ou de sécurisation du maintien à domicile. - Manque d'articulation avec les établissements accompagnant par ailleurs la personne (ESMS, établissement d'origine). - Des solutions en aval insuffisantes, amenant notamment à questionner la place et la pertinence de l'accueil temporaire lorsqu'il s'agit d'évaluer une orientation mais qu'il n'y a pas de possibilités d'accueil permanent avant plusieurs années. - Délais d'attente. - Peu de possibilité de faire de l'AT dans différents établissements, pour tester et comparer plusieurs environnements.	- AT proposé précocement dans le parcours. - Progressivité des durées de séjour, qui tiennent compte du rythme des personnes et des aidants. - Rédaction et transmission des bilans de séjour, pour inscrire les accueils dans ce qui a été fait avant. - Fonctionnement des établissements en dispositif, en plateforme. - Collaboration avec les autres établissements accueillant la personne (en AT ou de manière permanente). - Présence d'un coordinateur de parcours (ou des AT) au sein de la structure.
------------------------------------	--	---

Environnements et partenariats		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Dynamique partenariale	- Manque de temps à consacrer à la coordination avec les partenaires. - Manque de liens avec les acteurs sanitaires, de la psychiatrie, de la Protection de l'enfance, les PFRA-H, les C360... - Pas de liste d'attente commune aux différents établissements proposant de l'accueil temporaire. - Des liens avec les partenaires qui se limitent trop à de l'interconnaissance.	- Présence d'un professionnel dédié à l'AT bien identifié (coordinateur des AT, de parcours...) qui fait le lien avec les partenaires. - Coconstruction des réponses en AT permettant des accueils plus longs ou de personnes en situation complexe. - Mutualiser les moyens, les compétences et les locaux, exploiter les possibilités d'accueil dans les locaux vacants des établissements. - Les C360 qui favorisent une dynamique de recherche collective de solutions d'accompagnement. - Rencontrer et faire visiter aux partenaires (ESMS, MDPH, C360, PFRA-H, établissements sanitaires...) les structures proposant de l'AT, afin de mieux faire connaître leur offre et l'accompagnement proposé.
Pilotage externe	Manque de vision et de concertation départementale et régionale pour penser l'offre d'AT, la structuration de l'offre, les publics prioritaires selon les besoins des territoires.	Réflexion et construction d'un cadre commun pour mieux cibler les publics prioritaires à l'échelle des territoires.

	• Une définition du répit insuffisamment partagée, avec des interprétations hétérogènes selon les structures. • Une modalité d'accueil portée par un trop faible nombre d'établissements sur les territoires.	• Groupes, réseaux réunissant l'ensemble des acteurs permettant de penser une offre articulée et cohérente sur les territoires. • Adopter une vision régionale de l'accueil temporaire et mieux observer les besoins pour créer/ajuster l'offre selon les besoins actuels et à venir. • Adopter une animation territoriale pour penser une offre d'accueil temporaire cohérente et articulée, en réponse aux besoins du territoire. • Soutenir les établissements dans le développement de cette modalité d'accueil pour permettre un meilleur maillage du territoire, en s'appuyant sur la dynamique de transformation de l'offre, sur le financement des établissements par dotation globale...
--	--	--

L'accueil temporaire en urgence		
Thème	Difficultés relevées	Facteurs de succès relevés
Accès à l'accueil en urgence	• Très peu de réponses favorables aux demandes d'accueil d'urgence. • Très peu de places réservées à l'accueil d'urgence. • Un accès facilité pour les personnes déjà connues de la structure. • Une planification des séjours déjà programmée, rigide, qui ne permet pas d'accepter les accueils non programmés. • Un ressenti de manque de définition commune et partagée de l'urgence et de son degré d'intensité. • Difficulté à prioriser les urgences quand plusieurs sollicitations à la fois, pas de critères ou d'orientation formalisés.	• En Loire-Atlantique, une expérience concluante de Dispositif d'accueil d'urgence inter-associatif réalisé et financé par le conseil départemental • Encourager les établissements à prévoir une planification des séjours incluant des disponibilités réservées aux situations d'urgence. • Soutien par les C360, les PFRA-H qui peuvent solliciter les partenaires pour chercher des réponses d'accueil d'urgence. • Portage de la question de l'accueil d'urgence à l'échelle des autorités de tutelle (CD et ARS, dispositif d'orientation permanent MDPH - RAPT) dans une logique de responsabilité partagée avec l'ensemble des établissements médicosociaux. • Développer l'offre en AT pour éviter les ruptures de parcours conduisant à solliciter de l'accueil d'urgence.
Arrivée et accueil de la personne	• Méconnaissance de la situation de la personne à son arrivée, peu d'éléments à disposition. • Manque d'interlocuteur identifié pour obtenir des informations sur la situation de la personne accueillie.	• Une équipe formée à l'accueil d'urgence, disposant de compétences et savoir-être spécifiques (polyvalence, adaptabilité...).

	Un accueil qui se fait dans l'urgence, parfois avec très peu de préparation de la personne, des aidants, des professionnels.	Disposer d'un fonctionnement formalisé en amont avec les équipes en matière d'accueil temporaire d'urgence, avec des protocoles établis.
L'accompagnement pendant le séjour	- Pouvoir garantir un taux d'encadrement adapté et sécuritaire en cas d'accueil non planifié. - Un cadre peu sécurisant pour les professionnels. - Impacts sur les autres résidents. - Les personnes accueillies en urgence n'adhèrent pas toujours au séjour, elles le subissent parfois.	Disponibilité des partenaires.
Les fins de séjour	Manque de solutions en relais de l'AT.	Prévoir des solutions pour la sortie de l'accueil temporaire d'urgence
Impacts sur la planification des séjours programmés	Des accueils qui peuvent conduire à annuler des AT programmés.	Communication et transparence vis-à-vis des familles sur le fonctionnement de l'accueil d'urgence (être informé que le séjour peut être annulé en cas d'urgence). Communiquer sur les critères de priorisation qui doivent être publics